



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8552^e séance

Mardi 18 juin 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Alotaibi	(Koweït)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Indonésie	M. Syihab
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix; le général de corps d'armée Leonard Muriuki Ngondi, commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD); et la générale de division Cheryl Pearce, commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que d'ouvrir la présente séance du Conseil de sécurité, à l'occasion de la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires qui se tient à New York. Je serai bref, car le but de la séance d'aujourd'hui est de permettre au Conseil d'entendre les commandants de force évoquer leur expérience dans l'exécution des mandats qui ont été négociés et adoptés par le Conseil.

Ce rassemblement des commandants de force de nos opérations de maintien de la paix est désormais une occasion annuelle, et c'est un moment très important pour le maintien de la paix. Il contribue directement aux efforts que nous déployons pour mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Des réunions seront consacrées à de nombreux sujets d'une importance cruciale pour la promotion de cette initiative, de la performance à la protection des civils, en passant par le comportement et la discipline, et les femmes dans le maintien de la paix, pour n'en citer que quelques-uns. Cette semaine leur donne également la possibilité de se tenir au fait des grands débats qui se tiennent ici à New York sur le maintien de la paix – au Conseil de sécurité, au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à la Cinquième Commission et dans d'autres instances – et, en définitive, de nos efforts communs pour améliorer l'incidence du maintien de la paix sur le terrain.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage au général de division Francis Vib-Sanziri, Chef de la Mission et commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), décédé subitement le 19 avril. Par son remarquable leadership, le général Vib-Sanziri a permis à la FNUOD de traverser une période complexe et difficile. Son décès est une perte tragique pour ses collègues et pour les soldats de la paix de la FNUOD, ainsi que pour la famille des Nations Unies tout entière. Je tiens à remercier le Conseil et tous les États membres qui ont fait part de leur solidarité et de leur appui en ces temps difficiles.

Enfin, par le truchement des chefs des composantes militaires, je tiens à saluer le travail accompli chaque jour, dans des situations très difficiles, par toutes les femmes et tous les hommes qui servent la cause de la paix sous le drapeau de l'ONU.

La coopération avec les États hôtes, sujet choisi par le Conseil de sécurité pour les délibérations de ce jour, est indispensable pour l'efficacité des opérations de paix. Je suis convaincu que la présente séance sera des plus instructives et des plus utiles pour nous tous. Le Conseil entendra sous peu le commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, le général de corps d'armée Leonard Ngondi, et la commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la générale de division Cheryl Pearce, et je suis certain que leur expérience servira particulièrement les travaux du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Ngondi.

Le général Ngondi (*parle en anglais*) : C'est avec beaucoup d'humilité que je vais présenter cet exposé sur la coopération avec les États hôtes.

La République du Soudan traverse une période politique difficile qui a commencé à la mi-décembre de l'an dernier. Nous avons assisté à une révolution qui a conduit à la dissolution du Gouvernement et à sa militarisation puis, en avril, à la destitution du Président et à son remplacement par le Conseil militaire de transition. Les négociations en vue d'un arrangement transitoire visant une passation de pouvoir à un gouvernement civil ont échoué après les événements du 3 juin. Le Conseil militaire de transition a annoncé que des élections se tiendraient dans neuf mois. Le 6 juin, l'Union africaine a suspendu la participation du

Soudan aux affaires de l'organisation. Les efforts visant à remettre les négociations sur les rails se poursuivent. Cette situation a eu des répercussions sur les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt la coopération entre les missions de maintien de la paix et les États hôtes pour la bonne exécution des mandats. Aux fins d'améliorer la communication et la coordination, le Gouvernement soudanais a mis en place une unité chargée de la MINUAD au sein du Ministère des affaires étrangères, tandis que la MINUAD est dotée du Bureau de liaison de Khartoum, où est basé le Chef de la Mission.

Mon exposé portera sur la coopération et les relations entre la MINUAD et la République du Soudan au regard de l'exécution du mandat, comme en disposent la résolution 2429 (2018) et l'accord sur le statut des forces, respectivement.

Le mandat de la MINUAD repose sur quatre piliers principaux. Le premier prévoit la fermeture et le transfert des bases d'opérations à des fins civiles, la réduction des effectifs de soldats de la paix et le départ de l'opération à l'horizon juin 2020. Le Gouvernement soudanais en place et le précédent ont assuré à la MINUAD qu'ils entendaient coopérer et faciliter les activités de l'opération, ainsi que sa sortie en bon ordre. Dans le cadre du processus de transition, la MINUAD – conjointement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies – met en place des équipes chargées de la liaison avec les États dans quatre États du Darfour, pour couvrir quatre domaines prioritaires de l'état de droit, des solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil, les droits de l'homme, le renforcement des capacités et la fourniture immédiate de services aux déplacés. Ces interventions visent à relever les défis auxquels sont confrontés dans les quatre États du Darfour, où la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont l'avantage de travailler ensemble en s'appuyant sur des analyses. Celles-ci concernent notamment la question des terres, les mécanismes améliorés de règlement des différends et la sensibilisation aux droits fonciers, ainsi que les conflits intercommunautaires autour de l'eau et d'autres ressources rares, et le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

La réduction des effectifs, la fermeture des bases d'opérations et le transfert des responsabilités au Gouvernement se déroulent selon le calendrier prévu.

Toutefois, toutes les bases d'opérations ne sont pas utilisées à des fins civiles, et les autorités invoquent le manque de capacités institutionnelles et la nécessité de protéger les installations. Récemment, le Conseil militaire de transition a publié un décret selon lequel, dorénavant, les bases d'opérations devaient être remises aux Forces d'appui rapide, qui font partie de l'aile militaire. Cette décision a entraîné la suspension de la fermeture et de la remise des sites jusqu'à ce des éclaircissements soient obtenus.

Le deuxième pilier est la protection des civils et du personnel humanitaire ainsi que la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Gouvernement soudanais a largement coopéré avec la mission dans la mise en œuvre de ce pilier, en particulier dans les zones sous son contrôle. Toutefois, l'accès a été refusé dans la zone restreinte contrôlée par les mouvements armés, en particulier l'Armée de libération du Soudan–faction Abdul Wahid, sauf à une occasion en septembre 2018, lorsqu'une mission humanitaire conjointe a réussi à se rendre auprès des victimes d'un glissement de terrain dans l'est du Jebel Marra et à leur apporter de l'aide. Le Gouvernement a invoqué son incapacité de garantir la sécurité des soldats de la paix pour expliquer ce refus.

Le troisième pilier concerne la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires. Sous le régime précédent, deux des mouvements non signataires ont signé un accord de pré-négociation avec le Gouvernement, tandis qu'un mouvement armé a continué de refuser à s'engager. Il est important de noter que le Conseil militaire de transition a appelé tous les mouvements armés à se joindre aux négociations nationales. Mais la situation politique actuelle a provoqué l'enlisement du processus.

Le dernier pilier est l'appui à la médiation en ce qui concerne les conflits intercommunautaires, y compris les mesures pour s'attaquer à leurs causes profondes. Si des efforts considérables ont été déployés pour encourager la coexistence pacifique, le problème de la propriété foncière, qui est au cœur du conflit au Darfour, n'a pas encore été suffisamment traité. Or, c'est une des principales raisons de la lenteur des retours des déplacés, les autres étant l'insécurité et le manque de services de base.

J'en viens maintenant à l'accord sur le statut des forces, qui guide la conduite des soldats de la paix et les relations entre la mission et l'État hôte. Il y a trois grands domaines de coopération. Le premier est la mise à disposition de la MINUAD de locaux et d'installations

où s'installer et exercer ses activités. Il est louable que le Gouvernement ait octroyé à la MINUAD de grands espaces où des bases d'opérations et des camps géants ont pu être établis. Toutefois, ces derniers temps, les communautés locales réclament à la MINUAD des compensations pour l'usage de leurs terres au lieu de s'adresser au Gouvernement.

Deuxièmement, l'accord sur le statut des forces prévoit la liberté de circulation sur le territoire dans le cadre de l'exécution du mandat. Comme indiqué plus haut, le Gouvernement a de manière générale autorisé la libre circulation, y compris les vols d'un État à un autre, dans les zones sous son contrôle, mais, pour des raisons de sécurité, refuse à la MINUAD l'accès aux zones qui sont sous le contrôle des mouvements armés.

Enfin troisièmement, le Gouvernement est tenu de protéger les biens et installations de la MINUAD si le Chef de la mission en fait la demande. Récemment, le respect de cette obligation s'est avéré problématique lorsque le camp géant de Geneina, dans le Darfour occidental, a été pillé et vandalisé pendant une livraison. À la suite de cet événement regrettable, la mission et le Gouvernement s'emploient ensemble à faire en sorte qu'un tel incident ne se reproduise jamais.

En conclusion, nous estimons que la coopération entre la MINUAD et la République du Soudan a été cordiale. Les quelques revers que j'ai soulignés peuvent être corrigés, à condition que la confiance et la volonté politique soient au rendez-vous. Les autorités soudanaises ont promis de coopérer aux opérations de la MINUAD et de les appuyer, notamment en facilitant un retrait sans heurt, conformément à la résolution 2429 (2018). Il convient de redire ici que la coopération avec les États hôtes et les autres partenaires est cruciale pour que les mandats soient exécutés avec succès. La confiance et la volonté politique sont des éléments clés de la coopération.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le général Ngondi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à la générale de division Pearce.

La générale Pearce (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je saisis cette occasion de m'adresser au Conseil sur la question de la coopération avec les États hôtes – une question sur laquelle, avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), je peux fournir le point de vue singulier d'une mission de longue durée.

Depuis sa création, la Force a été chargée par le Conseil de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la reprise des combats et, si nécessaire, contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public et au retour à des conditions normales. Depuis des décennies, la mission s'acquitte avec succès de ce mandat, la composante militaire jouant un rôle crucial à cet égard, notamment en maintenant un environnement militaire stable à l'intérieur et autour de la zone tampon longue de 180 kilomètres.

Nos efforts pour prévenir et désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent, ainsi que pour assurer la liaison entre les parties en l'absence de tout contact direct, demeurent essentiels, compte tenu en particulier de l'incertitude de la période actuelle et du climat politique qui règne dans l'île. C'est grâce à ces efforts que la Force contribue à créer les conditions propices au succès d'un éventuel processus de règlement.

Pour en venir à la question qui nous occupe, la coopération avec les États hôtes, en tant que cheffe de la composante militaire de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, il s'agit essentiellement pour moi de coopérer avec les forces opposées, et cette coopération est globalement constructive. Depuis mon arrivée en janvier, j'ai rencontré mes homologues à de nombreuses reprises, dans un esprit de professionnalisme, de collégialité et de respect mutuel. Mon plan de coopération met l'accent sur une interaction nuancée et régulière qui repose sur les principes d'impartialité, d'ouverture et de transparence. Garder les canaux de communication ouverts, même en période de tension, est ma priorité absolue.

Au-delà de mon engagement personnel, la Force a des contacts quotidiens avec ses homologues des forces opposées, à tous les niveaux, pour prévenir l'escalade des tensions. Depuis l'examen stratégique de l'UNFICYP de novembre 2017, la mission a entrepris un effort de communication et de liaison plus solide, en étroite coordination avec nos composantes Police et civile. Les principes directeurs que j'ai mentionnés tout à l'heure forment le socle de cette interaction et s'appliquent à tous les niveaux, que ce soit au niveau du général ou à celui du soldat.

Malgré les relations globalement positives que la composante militaire de la Force a cultivées au fil des ans avec les forces opposées, notre coopération n'est pas sans difficultés. Les violations du statu quo militaire le long des lignes de cessez-le-feu ont tendance à se multiplier et, de manière plus générale, les positions

des forces opposées semblent se durcir, ce qui pourrait refléter la situation politique dans l'île.

Je voudrais m'arrêter sur quelques sujets de préoccupation spécifiques.

Premièrement, l'autorité de la Force dans la zone tampon est régulièrement contestée. Dans sa dernière résolution relative à la Force (résolution 2453 (2019)), le Conseil de sécurité, évoquant l'autorité confiée à la Force dans la zone tampon, se déclare gravement préoccupé par l'augmentation du nombre de violations du statu quo militaire le long des lignes de cessez-le-feu et prie les deux parties et toutes les parties concernées de respecter les pouvoirs dévolus à la Force dans la zone tampon. Néanmoins, je suis au regret de dire qu'il n'y a pas eu d'amélioration sur le terrain jusqu'à présent.

De même, bien que le Conseil de sécurité insiste depuis des années, aucune des deux parties n'a encore accepté l'aide-mémoire de 2018 ou son prédécesseur de 1989, qui est un document d'orientation essentiel en ce qui concerne les règles de conduite de la Force dans la zone tampon. Ainsi, en ce qui concerne la coopération avec les deux parties dans le domaine qui relève de ma compétence, c'est-à-dire le domaine militaire, de grandes améliorations sont possibles. À cet égard, nous demandons une fois de plus l'appui du Conseil – également dans l'esprit de l'Action pour le maintien de la paix – afin d'exhorter les parties à tenir compte de ce qui a été un appel de longue date à travailler avec la UNFICYP à l'application de l'aide-mémoire, ainsi qu'à respecter notre autorité mandatée dans la zone tampon en général.

En ce qui concerne le sujet à l'examen, et dans le contexte de Chypre en particulier, comme les membres du Conseil le savent, la UNFICYP a un accord sur le statut des forces avec la République de Chypre. Dans le même temps, la coopération avec la communauté chypriote turque, notamment sur les questions militaires et autres questions opérationnelles, est également essentielle. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés pour assurer une coopération optimale.

En conclusion, l'exécution impartiale du mandat de la Force me permet, ainsi qu'à la composante militaire, de maintenir efficacement le statu quo militaire, de prévenir les tensions entre militaires et d'assurer le calme et la stabilité dans la zone tampon et autour de celle-ci. L'impartialité est un principe fondamental du maintien de la paix des Nations Unies qui a été réaffirmé

encore une fois récemment dans le programme Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie la générale de division Pearce de son exposé.

Je rappelle à tous mes collègues que l'objet de cette séance d'information est de la rendre aussi interactive que possible – la principale valeur ajoutée étant la période de questions-réponses avec les commandants de force. Par conséquent, afin de profiter de cette occasion et d'entendre davantage nos invités, j'encourage les membres du Conseil à faire des déclarations brèves et à se concentrer sur la période des questions-réponses.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je promets d'être aussi bref que possible.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de présenter nos condoléances à la suite du décès du général de division François Vib-Sanziri et de saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les courageux Casques bleus – hommes et femmes – qui, malheureusement, paient parfois le prix ultime pour le service qu'ils rendent, à nous-mêmes et à la cause de la paix.

Je remercie également tous les intervenants. Ce débat interactif est un exercice très utile. La Conférence annuelle des chefs des composantes militaires tenue cette année n'aurait pu mieux tomber. Nous avons discuté du maintien de la paix au cours des dernières années. Pas plus tard qu'en mars dernier, nous avons tenu la Réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui a mis en lumière certains des principaux défis et dilemmes auxquels les opérations de maintien de la paix sont actuellement confrontées.

L'un de ces défis consiste à améliorer la formation et le renforcement des capacités. Nous devons reconnaître qu'une formation insuffisante des soldats de la paix affecte directement l'exécution du mandat. Nous devons travailler d'arrache-pied pour fournir tous les outils permettant aux soldats de la paix à tous les niveaux de la chaîne de commandement d'améliorer l'efficacité et la sécurité du personnel des missions. Il va sans dire que la sécurité des soldats de la paix est d'une importance capitale pour toutes les parties prenantes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Néanmoins, il ne faut pas oublier que c'est aussi l'un des facteurs décisifs de l'efficacité d'une mission au cours de l'exécution de son mandat.

En effet, les mandats sont l'un des sujets à l'examen aujourd'hui. L'importance de la réévaluation de la composition et du mandat des missions, qui doivent tous deux être fondés sur la situation et la capacité de les mettre en œuvre sur le terrain, a déjà été examinée au Conseil. La flexibilité des outils utilisés par les commandants de force en fonction des circonstances actuelles en matière de sécurité pour agir de manière proactive est d'une importance cruciale.

J'aimerais poser plusieurs questions aux commandants de force au sujet de leurs missions. Je pense que cela devrait également être l'occasion pour eux de faire passer leur message à nous, les membres du Conseil.

Ma première question, qui s'adresse aux deux commandants de force, est la suivante. De leur point de vue, les mandats actuels permettent-ils aux commandants de force d'agir activement et, si la situation l'exige, de manière proactive afin de remplir les tâches de la mission? Dans la négative, quels sont les principaux obstacles qui entravent la bonne exécution du mandat?

Deuxièmement, comme nous sommes préoccupés par la situation des personnes fuyant les zones de conflit, je voudrais demander à la générale de division Cheryl Pearce si elle a été confrontée aux défis posés par les réfugiés et les migrants sans papiers dans des parties de la zone tampon?

J'aimerais également poser les questions suivantes au général de corps d'armée Ngondi. Comment la situation actuelle à Khartoum influence-t-elle la mission qu'il dirige et que pense-t-il de la suspension par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour du transfert des camps de civils déplacés à l'armée soudanaise alors que la violence et l'insécurité dans le pays s'aggravent?

Pour terminer, je voudrais encore une fois exprimer notre profonde reconnaissance pour le travail des commandants de force, leur présence ici aujourd'hui et le partage de leur expérience.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des directives que vous avez données pour limiter la séance d'aujourd'hui aux questions. C'est ce que je vais faire. Je dois dire qu'à la suite de l'intervention de notre collègue polonais, certaines de mes questions ont déjà été posées. Par conséquent, je pense, comme vous parlerez en dernier, Monsieur le Président, que vous allez avoir des difficultés

et qu'il vous faudra vraiment penser à quelque chose de nouveau.

Je remercie également les commandants de force qui sont ici aujourd'hui. Je voudrais, comme mon collègue polonais, rendre hommage aux hommes et aux femmes en bleu qui servent le Conseil de sécurité et l'ONU. Je rends hommage à ceux qui ont perdu la vie en le faisant. Je demande également aux commandants de force de bien vouloir transmettre les remerciements du Conseil à leurs propres troupes pour tout ce qu'elles font dans des circonstances parfois très difficiles. Il est très utile et important pour le Conseil d'entendre la vérité « de terrain » des commandants de force. J'espère donc qu'ils se sentiront habilités et encouragés à répondre à toutes les questions de manière complète et sans avoir besoin d'être diplomates.

Je voudrais, quant à moi, poser une question d'ordre général à l'un ou l'autre des commandants de force, ou aux deux, sur l'impact qu'ils constatent sur le terrain de l'appui fourni par le Siège à la suite des réformes de l'architecture de paix et de sécurité menées par le Secrétaire général. Ma deuxième question également d'ordre général concerne l'importance accordée à l'amélioration de l'efficacité des composantes Personnel en tenue dans les missions. Ont-elles accès aux données dont elles ont besoin pour faire avancer les efforts d'amélioration du rendement en fonction des données probantes?

Faisant écho à la question posée par mon collègue polonais, je voudrais demander au général Ngondi de préciser la coopération entre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et les autorités soudanaises depuis la destitution du Président Al-Bashir. Je voudrais également lui poser la question suivante : après le pillage du camp de Geneina, quelles leçons ont été tirées des exercices réalisés et qu'en a-t-il retiré, en reconnaissant, bien sûr, comme il le dit, qu'il y a eu pour l'instant une suspension du transfert des bases d'opérations?

Enfin, en ce qui concerne la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la générale Pearce a mentionné le travail de liaison effectué par la Force entre les deux parties. Le mandat le plus récent prévoit la mise en place d'un mécanisme de contact direct entre les deux parties pour régler les questions de sécurité et autres, comme cela est assez courant dans d'autres missions des Nations Unies. Je me demande si elle pourrait nous dire comment progressent ces efforts visant à établir que les choses

avancent ou, si ce n'est pas le cas, quels sont les blocages qui pourraient se produire.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et de l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, ainsi que des exposés extrêmement intéressants présentés par le commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

D'emblée, je voudrais également rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont donné leur vie pour la cause de la paix et aux milliers de militaires, de policiers et de civils, qui, jour après jour, symbolisent l'espoir et contribuent à la protection des populations vulnérables dans différentes régions du monde et font avancer les processus de prévention, de maintien de la paix et de consolidation de la paix dans les nombreuses missions complexes où ils sont déployés.

Nous estimons que ce dialogue est très important et nous serons également brefs. Dans ce cas-ci, c'est le représentant du Royaume-Uni qui a déjà soulevé la question que je voulais poser, mais je vais essayer de l'aborder sous un angle différent. Un élément essentiel des tâches de l'UNFICYP consiste à mettre en place des mécanismes et des mesures pour renforcer la confiance entre les parties, ce qui contribue aux efforts visant à trouver une solution juste et définitive. Dans ce cadre, nous estimons que de bons rapports entre la Mission et la population civile sont essentiels, notamment en vue de formuler des approches de prévention et éventuellement, de médiation, et d'élaborer des stratégies de communication appropriées avec les deux communautés. À cet égard, nous voudrions demander à la générale Pearce quels sont les enseignements qui ont été tirés de cette expérience et si elle estime que ces capacités, pour ce qui est du personnel, peuvent et doivent faire partie du processus de formation des pays fournisseurs de contingents ou si elles peuvent être développées sur le terrain en fonction du contexte.

D'autre part, le Pérou, en tant que pays fournisseur de contingents, appuie fermement la priorité que le Secrétaire général accorde à la sécurité des Casques bleus. Nous estimons que cela exige, entre autres mesures, de prodiguer une formation permettant au personnel de faire face à des défis spécifiques et de procéder à une évaluation de la performance, dans l'objectif de remédier aux lacunes éventuelles, et non à des fins punitives. De même, dans le cas du Darfour, nous

sommes confrontés actuellement à une situation critique en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, notamment de nombreux cas de violence sexuelle, qui sont souvent attribués aux forces gouvernementales. Par conséquent, nous voudrions demander au général Ngondi de quelle façon le Conseil de sécurité peut l'aider à établir de meilleures voies de communication avec les autorités locales pour faire face à ce problème extrêmement grave.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé. Nous remercions également le commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) de leurs exposés sur la situation au sein de leurs missions. À l'instar de mes collègues, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous les soldats de la paix pour le dévouement dont ils font preuve, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, et pour honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie au nom de la paix.

J'ai quelques questions à poser, mais auparavant, je voudrais faire quelques observations sur des points bien connus mais importants concernant le maintien de la paix. La clef du succès de toute opération de maintien de la paix des Nations Unies réside dans des échanges constructifs, au quotidien, entre les soldats de la paix et les autorités des pays dans lesquels ils sont déployés, ainsi que les parties au conflit, et dans l'exécution des tâches essentielles de la mission dans le pays où elle est déployée, plutôt que des mandats secondaires ou parallèles.

Nous savons que c'est aux pays hôtes qu'incombe la responsabilité première de protéger les civils, de mettre en place les processus politiques, d'éliminer les causes profondes des crises et de mener à bien les processus de reconstruction au lendemain des conflits. Nous estimons que les pays dans lesquels sont déployées des opérations de maintien de la paix peuvent participer pleinement à la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Il ne fait aucun doute que cela permettrait d'améliorer l'efficacité de ce mécanisme. De toute évidence, les opérations de maintien de la paix ne doivent pas se substituer aux autorités des pays hôtes, mais leur fournir l'assistance nécessaire au stade de la mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise, la priorité étant

de renforcer la capacité des autorités elles-mêmes afin de prévenir la reprise du conflit. C'est dans les pays où les missions ont pu instaurer une coopération crédible et efficace avec les gouvernements qu'on a pu créer les conditions propices à la réconciliation nationale et à la reconstruction après les crises. Je voudrais dire au commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour que nous estimons qu'il importe d'assurer une transition sans heurt du maintien de la paix à la consolidation de la paix, et nous espérons que tel sera le cas au Darfour dans le contexte de la réduction des effectifs et du retrait total, prévu pour 2020.

Bien entendu, la question de l'amélioration de l'efficacité des missions de maintien de la paix et de la sécurité des Casques bleus demeure plus que jamais d'actualité. L'efficacité d'une opération de maintien de la paix dépend directement de la mesure dans laquelle les accords consensuels des États sur les questions de maintien de la paix sont appliqués, notamment par le Secrétariat et les missions sur le terrain. Ce sont ces accords qui reflètent les engagements communs pris par les États. À cet égard, je voudrais rappeler que le plan d'action relatif au rapport, intitulé *Improving security of United Nations peacekeepers*, sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, établi par le général de corps d'armée dos Santos Cruz, ancien commandant de la Force des Nations Unies, ne doit être mis en œuvre que dans le cadre des paramètres convenus par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale. Le renseignement en matière de maintien de la paix, de collecte et d'analyse d'informations ne peut être utilisé que pour assurer la sécurité des soldats de la paix et la protection des civils. Toute utilisation abusive de ces outils, notamment à des fins politiques, risque de saper la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, conformément à votre demande, Monsieur le Président, je voudrais demander aux commandants de force si et comment ils sont guidés dans leurs activités par les recommandations énoncées dans le rapport Cruz.

Nous aimerions également rappeler que le mandat de certaines missions du Conseil de sécurité, y compris la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, prévoit l'application du dispositif de gestion de la performance complet et intégré, avant même que le Secrétariat n'ait mis la dernière main au document pertinent. Est-ce qu'il en déjà été tenu compte dans les activités de la mission? Nous espérons qu'avant son application par le Secrétariat et les missions sur le

terrain, ce document sera soumis à toutes les procédures de coordination nécessaires au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Tous les États intéressés, y compris les pays fournisseurs de contingents, doivent participer à ce débat dans un esprit de partenariat. Nous espérons que l'UNFICYP sera également guidée par cette approche.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de force de leurs exposés, ainsi que pour leur service. Aujourd'hui, je me concentrerai sur deux questions, à savoir la coopération du pays hôte et la performance des opérations de maintien de la paix.

Le consentement des parties est en effet l'un des principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais ce principe repose sur l'engagement des parties en faveur d'un processus politique. Nous avons constaté un lien inextricable entre les deux aspects, qui est reflété dans l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général ainsi que dans les principes de maintien de la paix des États-Unis. Les opérations de maintien de la paix doivent appuyer les efforts visant à trouver des solutions politiques et les missions de maintien de la paix doivent pouvoir compter sur la coopération des pays hôtes. Les deux aspects vont de pair. Pour que les missions de maintien de la paix puissent s'acquitter efficacement de leur mandat et appuyer avec succès les efforts politiques visant à instaurer la stabilité et une paix durable, elles doivent bénéficier de l'entière coopération des pays hôtes et le personnel des missions doit jouir d'une liberté totale de mouvement dans la zone d'opérations. Le Conseil de sécurité ne doit pas renoncer au rôle qui est le sien d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, au titre de la Charte des Nations Unies. Toutefois, nous avons constaté que les missions se heurtent à de plus en plus de difficultés pour s'acquitter de leur mandat lorsque les gouvernements des États hôtes décident d'y faire obstacle.

Les États-Unis se sont fait les champions du maintien de la paix dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la résolution 2436 (2018), qui a été adoptée à l'unanimité. L'obligation qu'ont les missions de maintien de la paix de rendre compte de leur action est un aspect essentiel d'une bonne performance. Des missions plus responsables s'acquittent mieux de leur mandat et renforcent la crédibilité des Casques bleus des Nations Unies dans le monde. La résolution 2436 (2018)

indique très clairement que le Conseil de sécurité doit être mieux informé de la performance des opérations de maintien de la paix pour améliorer sa prise de décisions. Qu'il s'agisse de former le personnel, de renforcer les capacités ou de demander des comptes en cas de résultats médiocres, nous ne pouvons pas régler les problèmes dont nous n'avons pas connaissance. Nous ne pouvons plus accepter le statu quo, qui consiste à ne pas parler ouvertement et honnêtement de nos propres lacunes. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général de mettre en œuvre une politique de performance intégrée, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous continuerons d'œuvrer avec nos partenaires à l'application intégrale et rapide de la résolution 2436 (2018).

Par ailleurs, les pays hôtes doivent appuyer les objectifs stratégiques de l'ONU, les missions de maintien de la paix et les activités des équipes de pays des Nations Unies. Si le pays hôte ne comprend pas ni n'accepte les objectifs fixés et l'assistance fournie par l'ONU, le mandat du Conseil de sécurité ne peut être mené à bien. Les pays hôtes doivent coopérer avec l'ONU et les missions de maintien de la paix déployées sur leur territoire. Sans cette coopération, les missions de maintien de la paix ne pourront jamais atteindre leurs objectifs ni s'acquitter des mandats du Conseil de sécurité énoncés dans nos résolutions.

Compte tenu de tout cela, j'ai quelques questions à poser. Premièrement, parmi les différentes façons dont des pays hôtes ont rejeté les bons offices de l'équipe de pays des Nations Unies et tenté de restreindre la liberté de circulation et d'accès, quelles sont celles que nos intervenants aimeraient mettre en exergue devant le Conseil aujourd'hui?

Dans le cas de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Conseil militaire de transition a récemment déclaré son intention de retirer toutes les forces armées des bases d'opérations précédemment gérées par la MINUAD. À qui ces bases seront-elles transférées, et comment cette transition se fera-t-elle du point de vue logistique?

En ce qui concerne la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, nous savons que les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque ont des vues différentes sur la question du consentement du pays hôte. Quels sont les défis auxquels la mission a dû faire face du fait de cette situation?

Enfin, les États-Unis expriment leur gratitude à tous les commandants de force et à leurs équipes pour leur service et les sacrifices qu'ils continuent de consentir de par le monde.

M^{me} Gueguen (France) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette interaction sur un sujet particulièrement pertinent et important, celui de la coopération avec les États hôtes qui est un élément crucial, nous le savons, de la réussite des opérations de maintien de la paix. Je voudrais à mon tour saluer, à travers les généraux Leonard Muriuki Ngondi et Cheryl Pearce, avec beaucoup de respect, l'ensemble des commandants de composante militaire qui accomplissent leurs missions dans des conditions particulièrement exigeantes et souvent dégradées.

Je voudrais faire deux remarques préliminaires. D'abord, la coopération avec l'État hôte est une thématique qui est déterminante et une condition *sine qua non* pour que les opérations de maintien de la paix atteignent leurs objectifs, et ceci, bien sûr, dans le respect de la souveraineté de l'État hôte, mais aussi en prenant en compte la nécessaire protection des Casques bleus et de manière plus générale, de l'ensemble des personnels civils et en uniforme des Nations Unies. Deuxième remarque préliminaire, c'est que la coopération avec l'État hôte n'est pas une option, c'est une nécessité impérieuse qui est inscrite en lettres d'or dans les principes directeurs du maintien de la paix. Cette coopération implique pour l'État hôte comme pour l'ONU des droits et des devoirs. Il y a trois idées force que je souhaiterais mettre en exergue et les associer à des questions pour nos intervenants.

Tout d'abord, l'assentiment de l'État hôte au déploiement de l'opération de maintien de la paix doit être recherché pour des raisons de principe, mais également à des fins opérationnelles. Le dialogue politique entre l'ONU et l'État hôte est primordial, mais il doit se poursuivre, sur le terrain, entre les Casques bleus, d'une part, et les militaires et policiers de l'État hôte, d'autre part. On voit bien que ce respect et ce dialogue mutuels sont un gage d'efficacité et d'acceptation par la population locale. Cette coopération peut revêtir différentes formes : il peut y avoir l'échange d'informations sur les risques et sur les menaces qui pèsent sur la population civile comme sur le personnel d'une opération de maintien de la paix, mais aussi sous la forme d'une coordination opérationnelle lorsque la mission en a le mandat.

Je souhaiterais poser une question à nos intervenants à cet égard : quel est leur retour d'expérience sur ces deux niveaux de coopération, stratégique et opérationnelle, dans le cadre de leurs missions respectives?

Deuxième idée force que je voulais mettre en exergue, c'est que l'État hôte doit respecter ses engagements au titre d'un accord sur le statut des forces, qui assure la liberté de mouvement et la protection des Casques bleus déployés sur le territoire de l'État hôte. Aucune violation de l'accord ne peut être acceptée, dans un sens ni dans l'autre. Le Conseil de sécurité, je crois, doit y veiller et le dialogue doit être constant entre les missions déployées et les autorités de l'État hôte pour résoudre au plus vite, et très en amont, toute difficulté qui peut émerger.

Enfin, troisième et dernière idée, les opérations de maintien de la paix, on le sait, ont souvent pour mandat principal de protéger les civils, mais ce sont les États hôtes qui demeurent les premiers responsables de la protection de leur population. En effet, les opérations de maintien de la paix peuvent aider un État en difficulté à protéger ses populations contre une menace particulière, mais une opération de maintien de la paix ne peut pas se substituer à l'État hôte qui doit tout faire pour protéger sa population, et ceci, aussi bien sur le plan policier et militaire que dans la chaîne judiciaire, en poursuivant systématiquement les auteurs de violences contre les civils et d'atteintes aux droits des populations, et ceci, fût-ce dans les rangs même des forces de sécurité.

J'aurais une question là aussi pour nos deux intervenants : qu'attendent-ils du Conseil de sécurité en matière de soutien dans le domaine de la coopération avec l'État hôte, notamment sur le segment de la protection des populations civiles?

Une autre remarque aussi à ce sujet, le Conseil de sécurité exige des Casques bleus un comportement exemplaire, mais un comportement similaire est attendu de la part, bien sûr, des forces de sécurité de l'État auquel l'ONU apporte un soutien. C'est une exigence forte, qui est parfois difficile à atteindre dans des régions où l'État a été déstabilisé et où les capacités sont limitées. La France est prête à apporter son soutien à ces États pour les aider à atteindre cet objectif.

Enfin, la coopération entre l'État hôte et l'opération de maintien de la paix peut revêtir la forme d'un appui à la montée en puissance des forces de sécurité et de défense de l'État hôte, notamment dans le

domaine de la formation du personnel et de l'équipement en matériels. Le but recherché est alors de passer le relais de la responsabilité de protéger aux forces de sécurité et de défense pour que l'État hôte soit en mesure d'assurer pleinement la sécurité de la population civile.

Là-dessus j'aurais une dernière question : quelles pistes, en termes de montée en puissance des forces de sécurité de défense, pourrions-nous explorer collectivement pour donner corps à la coopération de la force avec l'État hôte? On dit souvent que la force des Nations Unies peut se retirer une fois que l'appareil de défense et de sécurité de l'État hôte est pleinement opérationnel.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'associer ma délégation aux hommages mérités rendus à feu le général Francis Vib-Sanziri. Nous adressons nos condoléances les plus émues à sa famille, au Gouvernement et au peuple ghanéens, ainsi qu'à l'ONU.

Revenant au sujet qui nous réunit, je voudrais saluer la tenue de cette séance annuelle d'information et d'échange avec les chefs des composantes militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, le général de corps d'armée Leonard Muriuki Ngondi et la générale de division Cheryl Pearce pour leurs exposés éclairants et fort utiles.

La problématique de la coopération entre une mission de maintien de la paix et l'État hôte revêt une importance toute particulière pour ma délégation. En effet, l'histoire récente de mon pays est marquée par une coopération exemplaire avec l'ensemble du système des Nations Unies. Elle a, en effet, servi de ferment au succès de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

Les opérations de maintien de la paix, comme nous le savons tous, n'ont pas vocation à se substituer aux autorités de l'État hôte, mais à les appuyer plutôt dans le cadre d'une stratégie de sortie de crise fondée sur un processus politique inclusif et crédible. À cet égard, l'expérience de l'ONUCI nous éclaire à suffisance sur le fait qu'une coopération dynamique, nourrie par la confiance réciproque et la poursuite d'objectifs consensuels, entre une mission de paix onusienne et les autorités de l'État hôte est essentielle. Elle crée, en effet, les conditions d'une transition réussie, qui ouvre la voie à la paix et à la stabilité durables.

Les composantes militaires des missions de maintien de la paix participent de cette coopération et en constituent même un des maillons essentiels. De l'exemplarité de leur coopération avec le gouvernement du pays hôte dépend une appropriation nationale forte de l'ensemble de l'action onusienne, garantissant la contribution des autorités locales à l'exécution des tâches principales d'une mission de maintien de la paix. L'ONUCI et le Gouvernement ivoirien ont ainsi œuvré de concert à améliorer la protection des civils, entre autres, au travers de la lutte contre les violations des droits de l'homme et les violences fondées sur le genre, à conduire les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et de réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à impulser le processus de réconciliation nationale.

Je voudrais, à ce stade, solliciter les éclairages du général Ngondi sur les points suivants.

Quelle évaluation fait-il de la coopération entre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et les autorités soudanaises, notamment en matière de protection des civils dans les régions affectées par les violences des groupes armés ou pour juguler les violences communautaires? Le contexte politique actuel, marqué par les tensions entre le Conseil militaire de transition et la composante civile de la classe politique, affecte-t-il les relations entre la MINUAD et les autorités soudanaises? Quels peuvent être les effets actuels de la situation sociopolitique au Soudan sur le processus de reconfiguration et de réduction des effectifs de la MINUAD?

Les initiatives visant à promouvoir la réconciliation nationale sont une autre étape indispensable sur le chemin de la consolidation de la paix, surtout dans un contexte où prévalent de profonds ressentiments entre communautés locales. S'agissant plus précisément de la situation à Chypre, quelles actions sont menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) en vue de promouvoir la réconciliation entre les communautés locales?

Concernant en outre la politique de tolérance zéro contre les violences sexuelles, je souhaite solliciter des éclairages sur les actions menées dans le cadre de la MINUAD et de l'UNFICYP, pour garantir la conduite exemplaire de leurs contingents.

Je voudrais, pour conclure, adresser les félicitations et les encouragements de ma délégation au commandant de la MINUAD et à la commandante de l'UNFICYP, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs,

pour le remarquable travail qu'ils effectuent, en dépit de contraintes multiples et d'un environnement de déploiement particulièrement difficile. Ma délégation tient également à saluer le combat de ces milliers d'hommes et de femmes des composantes militaire et de police des missions onusiennes, et à rendre hommage aux soldats qui ont fait le sacrifice ultime pour la paix et la sécurité dans le monde.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je tiens également à remercier de leurs exposés M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, ainsi que le commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la commandante de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Par leur intermédiaire, je tiens à rendre hommage à l'ensemble du personnel militaire déployé au sein des 14 missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Conformément à votre proposition, Monsieur le Président, je commencerai, dans ma déclaration d'aujourd'hui, par exposer les vues de la Chine sur les opérations de maintien de la paix. Ensuite, je poserai deux questions aux commandants.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un important moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales. Elles jouent un rôle irremplaçable en aidant à stabiliser la situation dans les pays hôtes et en renforçant leurs capacités en matière de sécurité. Elles contribuent à créer des conditions favorables à un règlement politique. En conséquence, les opérations de maintien de la paix sont dans l'ensemble bien accueillies par les États Membres. Pour améliorer encore l'efficacité des missions de maintien de la paix dans la mise en oeuvre des mandats confiés par le Conseil et pour approfondir la coopération avec les pays hôtes concernés, la Chine souhaite faire part des points suivants.

Premièrement, il est impératif d'adhérer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix, ainsi que de respecter la souveraineté et le leadership des pays hôtes.

Deuxièmement, il faut s'attacher à communiquer avec les pays hôtes et les parties concernées afin de gagner leur confiance. Les opérations de maintien de la paix doivent assurer une communication harmonieuse avec les pays hôtes à tous les stades du déploiement,

et les questions pertinentes doivent être abordées sans tarder dans le cadre de consultations.

Troisièmement, il faut aider les pays hôtes à mettre en place et à améliorer leurs mécanismes nationaux et à renforcer leurs capacités de constitution des forces. Les opérations de maintien de la paix doivent donner la priorité au renforcement des capacités dans les pays hôtes lorsque les conditions le permettent. En outre, à la demande des pays hôtes, les opérations de consolidation de la paix doivent appuyer la création de mécanismes nationaux et leur amélioration.

J'aimerais maintenant poser deux questions aux deux commandants de la force. Premièrement, les opérations de maintien de la paix considèrent le règlement politique comme une priorité. D'après l'expérience des deux commandants de force, quels sont les domaines des mandats des missions de maintien de la paix qui doivent encore être réaménagés? Deuxièmement, pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, comment leurs deux missions ont-elles coopéré avec les pays hôtes? Quels sont les points à améliorer?

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Vous avez jusqu'à présent très bien réussi à organiser les séances d'information les plus courtes et les plus interactives qui soient.

L'Allemagne tient à rendre hommage aux soldats de la paix, aux soldats et aux policiers déployés dans le monde entier, et salue leurs actions et leurs réalisations ainsi que les sacrifices qu'ils doivent souvent consentir.

En ce qui concerne la générale Cheryl Pearce, celles et ceux qui ne suivent pas quotidiennement l'évolution de la situation à Chypre pourraient avoir l'impression que la situation y est plutôt calme. Elle a utilement souligné que l'on constate une augmentation des violations et un durcissement des positions, ce qui a certainement des répercussions sur la situation générale à Chypre. Elle a notamment mentionné que l'autorité de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans la zone tampon est contestée. Dans ces conditions, que peut-on faire de plus pour rétablir ou renforcer l'autorité de la mission? Que peut-on faire en interne, peut-être avec le Secrétaire général ou avec M. Lacroix? Peut-être pourrait-elle nous parler un peu de la « cuisine interne »? En outre, quelles mesures le Conseil de sécurité peut-il prendre?

En ce qui concerne la situation au Soudan, je ne pense pas que quiconque estime que la situation dans ce pays est calme. Je voudrais féliciter le général Leonard Muriuki Ngondi pour son exposé, qui était très précis et très pertinent. J'ai cru comprendre, d'après sa déclaration, qu'il trouve la situation inquiétante. J'ai également cru comprendre que la remise des bases d'opérations aux civils, tel que prévu par le mandat, n'a pas lieu, mais que le Conseil militaire de transition a donné l'ordre de les remettre aux Forces d'appui rapide. Nous savons tous que les Forces d'appui rapide étaient auparavant connues sous le nom de Janjaouid, qui ont été responsables des atrocités criminelles commises au Darfour.

Le général a mentionné le pillage des bases d'opérations et a déclaré que le Gouvernement ne s'acquitte pas de son obligation d'y autoriser l'accès. En outre, il a expliqué que la question de la propriété foncière était le principal problème à l'origine du conflit, et qu'elle n'avait pas été réglée. Dans ce contexte, j'ai bien sûr écouté tous les orateurs qui ont dit combien il était important que les opérations de maintien de la paix entretiennent de bonnes relations avec les autorités et rappelé que les autorités du pays hôte ont l'obligation première de protéger les civils. La question est donc de savoir ce qui se passe quand les autorités ne s'acquittent pas de leurs obligations. Il y a deux semaines, à Khartoum, les autorités se sont rendues coupables de la mort d'une centaine de personnes. La violence sexuelle a de nouveau été utilisée. Que se passe-t-il dans de tels cas, ou lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme est violée par les autorités?

J'aimerais demander au général quelles sont les conséquences militaires auxquelles il s'attend si nous continuons de réduire les effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), une décision qui a été prise lorsque les conditions étaient plutôt bonnes? Quelles seront les conséquences lorsque les Forces d'appui rapide, ainsi que l'a décrété le Conseil militaire de transition, prendront le contrôle des bases d'opérations? Que peut-il nous dire de son expérience sur le terrain? Comment les Forces d'appui rapide sont-elles acceptées par la population locale africaine? S'attend-il à ce qu'il y ait de nouveaux affrontements au Darfour? Il pourrait peut-être nous parler de la situation au Darfour au cours de la semaine écoulée.

Enfin, j'aimerais ajouter quelque chose à ce que mon collègue du Pérou a dit au sujet de la violence sexuelle. Il y a deux semaines, la violence sexuelle a de

nouveau été utilisée à Khartoum. Khartoum ne fait plus partie de la zone d'opérations de la MINUAD, mais que peut nous dire le général sur la violence sexuelle dans la zone où la MINUAD est opérationnelle? Qu'est-il possible de faire? Qu'a fait le général Ngondi pour lutter contre la violence sexuelle en période de conflit?

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord remercier tous les intervenants pour les informations qu'ils nous ont communiquées aujourd'hui.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la suite au décès du général de division Francis Vib-Sanziri.

Il est indiscutable que les opérations de maintien de la paix jouent un rôle important. Elles sont un outil essentiel et indispensable pour atteindre l'objectif de paix et de sécurité internationales, tel qu'établi dans la Charte des Nations Unies. Les opérations de paix se déroulent dans le contexte de la vie quotidienne des communautés et comportent à leur tour plusieurs disciplines. Il convient de souligner qu'il importe que les missions restent strictement attachées aux piliers fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties au conflit, l'impartialité, et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et de défense du mandat. Le consentement du pays hôte est essentiel pour la bonne exécution des mandats de ces missions. Nous observons parfois la pratique consistant à recourir à des tactiques qui entravent et affectent le déroulement des activités liées au mandat ou qui retardent les processus politiques que les missions doivent appuyer.

Nous nous félicitons de l'exposé riche en informations présenté par le général de corps d'armée Miriuki Ngondi, et nous observons avec préoccupation l'incidence que peut avoir sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) l'évolution récente de la situation politique au Soudan, marquée par l'absence de coopération entre l'État soudanais et la Mission. Une sortie réussie requiert une coopération étroite entre le pays hôte et les missions de maintien de la paix, qui permette un transfert efficace des responsabilités de la mission à l'État. Au Soudan, il faut un processus politique inclusif et transparent dirigé par des civils, qui permette le rétablissement de l'ordre démocratique et de la bonne gouvernance, et qui, par conséquent, oblige l'État à s'engager à coopérer étroitement avec la MINUAD et avec la stratégie de sortie proposée. Cette coopération permettra à la

mission et à l'État de disposer des outils nécessaires pour le transfert des responsabilités.

Notre délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer, d'une façon générale, les préoccupations suivantes.

La première concerne la collaboration avec les communautés dans les pays en proie à un conflit. Comment pouvons-nous renforcer les mandats des opérations de maintien de la paix pour garantir une collaboration plus étroite avec les communautés et, de manière spécifique, avec les jeunes et les femmes? En outre, nous saluons le rôle prépondérant que joue le personnel de maintien de la paix déployé dans des missions extrêmement dangereuses. Ce sacrifice exige que les mesures nécessaires soient prises pour doter ce personnel des moyens qui lui permette de se développer, garantissant ainsi une exécution efficace et efficiente sur le terrain. Quels autres mesures ou programmes sont envisagés pour renforcer la formation préalable au déploiement du personnel chargé du maintien de la paix afin de veiller à une exécution optimale des tâches et à une mise en oeuvre effective des mandats?

Il est important de former le personnel de maintien de la paix aux questions de genre, et c'est pourquoi il est nécessaire de déployer des conseillers pour les questions de genre et des conseillers pour la protection des femmes, ainsi que de renforcer les politiques de tolérance zéro pour les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par le personnel de maintien de la paix.

S'agissant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, nous prenons note du fait que les incursions dans la zone tampon se poursuivent, en violation de la résolution 2453 (2019). Quelles autres mesures préventives pouvons-nous prendre pour réduire le nombre de ces violations?

Pour terminer, nous voudrions réitérer que les missions de paix sont un outil essentiel et indispensable pour la construction et le maintien de la paix, et que ce n'est qu'avec de la volonté et des efforts conjoints que nous pourrions parvenir à une paix durable et viable.

M. Van Shalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le général de corps d'armée Ngondi de leurs exposés. Il est bon de voir un frère d'Afrique nous parler aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier la générale de division Pearce de son exposé.

Je voudrais aussi adresser mes condoléances aux familles de tous les Casques bleus, hommes et femmes, qui ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leur devoir consistant à maintenir la paix et à aider les communautés et les sociétés à retrouver la paix et à trouver un moyen d'aller de l'avant. Nous saluons leur sacrifice et reconnaissons les circonstances difficiles dans lesquelles ils travaillent et les défis qu'ils doivent affronter et surmonter.

Ma délégation voudrait réaffirmer l'importance du maintien de la paix en tant que l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les intervenants nous ont mis au défi de venir ici sans déclarations préparées et de leur poser des questions. Nous l'apprécions vraiment.

Comme nous l'avons déjà dit ici dans cette salle, nous restons d'avis, en particulier s'agissant des deux missions représentées ici aujourd'hui, aussi bien pour ce qui est des Soudanais que pour ce qui est des Chypriotes, que la solution à leurs problèmes dépend des communautés elles-mêmes. Les opérations de maintien de la paix créent, selon nous, un environnement qui aide à trouver la paix qu'elles veulent trouver. Il serait utile d'entendre nos collègues nous dire s'ils pensent ou non que cette approche joue un rôle positif dans certaines missions. Nous faisons allusion à la réduction des effectifs et au retrait de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour (MINUAD). Il serait intéressant de connaître le point de vue du général Ngondi sur cette question. Pour ce qui est de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), il s'agit de l'une de nos plus anciennes missions de maintien de la paix. C'est une mission qui tient, selon nous, de la routine. Comme nous le savons, les choses ne sont pas toujours faciles. Il serait bon de connaître le point de vue de la générale Pearce.

On a beaucoup parlé de la coopération trilatérale. Nous aimerions entendre nos intervenants nous parler de la valeur de la coopération trilatérale. En tant que membres du Conseil, nous exprimons toujours nos vœux concernant sa grande importance. Pourrions-nous peut-être avoir un exemple concret de la manière dont elle fonctionne dans les deux missions, qui sont très différentes?

En tant que membre africain du Conseil, la situation au Soudan est très importante pour nous. Nous sommes aussi très conscients des défis opérationnels et financiers qui se présentent. Le financement est une

question qui revient constamment dans les débats en ce qu'elle se rapporte à la nécessité de garantir le succès et de veiller à la sécurité des soldats de la paix et à l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il est essentiel de veiller, pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, à ce que les gains obtenus ne soient pas annulés. Les commandants de force sont probablement au courant de la décision que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a prise concernant le retrait de la MINUAD et de certaines des préoccupations qui ont été soulevées, comme, en particulier, la précaution de ne pas laisser un vide et, comme certains membres l'ont déjà indiqué, le transfert des sites. Comment est gérée ce type de situation, surtout pour ce qui est d'obtenir le consentement de l'État hôte, lorsqu'une décision est contraire à l'avis initial, par exemple la remise des sites à des civils? Quelle assistance attend-t-on du Conseil?

Comme nous venons de le faire, nous adressons nos condoléances à la suite des pertes en vies humaines. Mais il y a une tendance. Nous pensons, s'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel chargé du maintien de la paix, qu'il est de plus en plus la cible de tirs. Cela devient de plus en plus dangereux. Qu'est-ce qui, selon le général Ngondi, pourrait être fait pour assurer la sécurité des soldats de la paix? De quoi avons-nous besoin pour renforcer leur sûreté et leur sécurité? De technologie ou de matériel? Nous savons que les situations diffèrent en termes de niveau de danger, mais quel est son avis sur ce que le Conseil peut faire pour essayer de freiner l'augmentation du nombre de victimes dans les attaques de plus en plus nombreuses contre les soldats de la paix?

En ce qui concerne la générale Cheryl Pearce, l'Afrique du Sud est un fervent défenseur des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons vivement de sa présence au Conseil, en particulier en tant que femme occupant un poste de direction. Puisque la plupart des autres questions en la matière sur lesquelles le Président nous a demandé de nous concentrer ont déjà été posées, je vais prendre un peu de liberté et demander à M^{me} Pearce quels sont, selon elle, les défis rencontrés par les femmes en tenue, en particulier celles qui occupent des postes de direction. Nous espérons voir un nombre croissant de femmes à ces postes. Nous sommes très fiers des progrès que nous avons réalisés, par exemple en ce qui concerne la Brigade d'intervention en République démocratique du Congo. Nous apprécierions que M^{me} Pearce nous apporte certains éclairages à cet égard.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter les vues de l'Indonésie sur le point de l'ordre du jour à l'examen. Ensuite, nous poserons des questions aux deux commandants de force. Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et les commandants de force pour leurs exposés détaillés, qui ont porté sur la coopération avec les États hôtes et sur les difficultés opérationnelles rencontrées dans le cadre des mandats actuels de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Je voudrais également adresser mes condoléances à la famille du général Francis Vibsanziri et à tous les soldats de la paix à travers le monde.

Le consentement est en effet un des principes fondamentaux des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Les missions de maintien de la paix ne peuvent être déployées sans l'accord et la coopération du gouvernement de l'État hôte. À ce propos, nous pourrions prendre des mesures concrètes dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en vue de renforcer le consentement et la coopération de l'État hôte.

La première mesure consiste à renforcer les activités de concertation menées par les acteurs du maintien de la paix en ce qui concerne les mandats et leur exécution. Nous devons honorer collectivement les engagements intergouvernementaux pris en matière de coopération triangulaire entre les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Nous devons également examiner les possibilités d'une nouvelle collaboration directe entre les gouvernements hôtes et le Conseil de sécurité. Cela doit inclure la coopération aux fins de l'exécution des mandats confiés par le Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la facilitation d'accès, et la reconnaissance des responsabilités nationales liées à la sécurité et à la sûreté du personnel de maintien de la paix.

La deuxième mesure concerne la contribution des opérations de maintien de la paix à la protection des civils. Nos contingents de la MINUAD ont constaté de première main que les projets à effet rapide, la mobilisation de la population, la médiation et la facilitation, en étroite coopération avec le gouvernement hôte, sont essentiels pour améliorer l'exécution des mandats relatifs à la protection des civils.

La troisième mesure consiste à mieux former les chefs de mission et à renforcer davantage leurs capacités afin qu'ils soient plus à même de traiter les questions liées au consentement et à la coopération des États hôtes. Il faut que les chefs de mission, avec l'aide des États Membres et des organisations régionales, s'emploient régulièrement à s'assurer le consentement et la coopération des gouvernements des États hôtes à chaque changement. La gestion du consentement et de la coopération des États hôtes est, je crois, la partie la plus importante et difficile du travail des chefs de mission.

La quatrième mesure consiste à veiller à ce que les missions disposent des outils appropriés pour gérer le consentement et la coopération des États hôtes. À cet égard, il se peut que des directives soient nécessaires pour orienter la coopération avec les gouvernements des pays hôtes. Ces directives peuvent présenter les différents scénarios de consentement auxquels sont confrontés les soldats de la paix, les options d'intervention et les critères propres à une forte détérioration du consentement. Ces outils seront importants au moment de porter les questions à l'attention du Conseil de sécurité, avant que la situation ne dégénère en crise.

Je voudrais à nouveau remercier les commandants de force et leur rendre hommage pour leur engagement exemplaire. L'Indonésie, qui est l'un des plus gros fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations de maintien de la paix, appuiera toujours leur travail et leurs efforts, que ce soit au sein de la MINUAD, de l'UNFICYP ou d'autres missions de maintien de la paix à travers le monde.

Je voudrais clore mon intervention en adressant quelques questions aux deux commandants de force. Je m'appuierai sur leurs observations pour leur poser les questions suivantes. Quels sont les effets concrets des mandats dits « fourre-tout » qui portent sur les relations entre les missions de maintien de la paix et les pays hôtes?

Je voudrais poser deux autres questions au commandant de la Force de la MINUAD. Quels sont les défis à relever pour mettre en place une stratégie efficace de réduction des effectifs et de retrait? Et que doit faire le Conseil de sécurité pour que le prochain mandat soit clair et réponde aux défis opérationnels?

Je voudrais poser la question suivante à la commandante de l'UNFICYP. Que doit-on améliorer dans le mandat actuel pour faire en sorte que la Force

puisse appuyer la recherche d'une solution politique et renforcer sa coopération avec le pays hôte?

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je commencerai par remercier M. Lacroix, le général Ngondi et la générale Pearce pour leurs exposés. Je ne lirai pas ma déclaration car son contenu est très similaire à celui des déclarations des autres intervenants. Je tâcherai de me concentrer sur quelques points spécifiques, notamment concernant l'Afrique.

Nous soulignons l'importance que revêtent les opérations de maintien de la paix. Tout au long de l'histoire de l'ONU, elles ont joué un rôle très important dans le rétablissement de la paix à la suite de nombreux conflits. Dans le même temps, elles doivent relever de sérieux défis, et je pense que l'une des tâches du Conseil consiste à rechercher les moyens d'optimiser les opérations afin de les rendre plus efficaces. De toute évidence, on a parlé au Conseil de l'importance des pays hôtes, de la manière dont les opérations de paix sont liées aux pays hôtes et du consentement de ces pays – autant d'éléments qui sont essentiels pour garantir le succès des opérations.

Toutefois, je voudrais me concentrer un instant sur la question du financement des opérations de maintien de la paix en Afrique par les Nations Unies. Je pense que pour nous, Africains, cette question reste cruciale. Nous savons que les membres du Conseil ne sont pas d'accord sur cette question, mais nous pensons que ce modèle de coopération pourrait être très intéressant, dans le sens où nous, Africains, connaissons notre continent mieux que quiconque. C'est en Afrique que se déroulent la plupart des conflits dont traite le Conseil de sécurité, et nos partenaires, en grand nombre ici et à l'ONU en général, disposent des moyens dont les Africains ont besoin pour résoudre les problèmes et les conflits qui nous affectent tant.

À cet égard, je voudrais poser une question, et je pense qu'elle s'adressera davantage à M. Lacroix, car les désaccords que nous avons au Conseil à ce sujet ont trait au financement. Pense-t-il que le financement apporté par les partenaires de l'ONU soit durable et puisse permettre d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix en Afrique? Pour ce qui est de la question chypriote, quels sont les défis les plus graves auxquels la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre doit faire face, compte tenu de la complexité de traiter avec deux communautés différentes?

S'agissant de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ma question est la suivante : que doit faire le Conseil de sécurité pour que les mandats soient pleinement exécutés, sans modification aucune, en vue de garantir le succès de l'Opération?

Enfin, j'aimerais savoir – et je ne sais pas si quelqu'un a déjà posé cette question avant mon arrivée – si les opérations de maintien de la paix, en particulier les deux qui nous occupent, ont prévu des programmes dans le cas où les populations locales éprouveraient de l'animosité envers les contingents présents dans leur pays. Disposent-elles de programmes visant à favoriser ou à créer un climat de rapprochement au moyen de mesures de confiance susceptibles d'améliorer la coexistence dans des situations aussi complexes?

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Je vais commencer par rendre hommage aux femmes et hommes qui servent le drapeau et les valeurs des Nations Unies sur le terrain. Le Conseil de sécurité leur doit de poursuivre le travail entamé dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Aujourd'hui, je voudrais poser quelques questions tout en soulignant deux points, notamment notre responsabilité à soutenir les processus politiques et ensuite la recherche de la performance par les opérations elles-mêmes.

Je commencerai par notre engagement à favoriser des solutions politiques durables. Je vois plusieurs moyens d'y arriver. Tout d'abord les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être dynamiques et s'adapter aux réalités du terrain. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en constitue l'illustration par excellence. Poursuivre le retrait sans tenir compte des développements politiques en cours à Khartoum serait irréaliste. Ainsi, je serais très reconnaissante au général Ngondi s'il pouvait partager avec nous son évaluation à ce sujet.

Deuxièmement, les missions ne peuvent être servies que par des mandats clairs, compréhensibles, non équivoques et séquencés. Une question posée aux deux commandants de force : la Belgique se demande comment le Conseil pourrait améliorer davantage la lisibilité des mandats.

Enfin, en ce qui concerne l'adéquation des mandats et des ressources, la Belgique est très attentive à ce que les moyens adéquats soient mis à disposition des missions des Nations Unies.

J'en arrive à mon second point : la performance. La performance des missions est un élément clef pour améliorer leur acceptation par les populations et l'engagement renouvelé des contributeurs de troupes et des financiers. Nous avons tous un intérêt partagé pour cette efficacité. L'État hôte est en même temps un acteur essentiel de la performance et le premier bénéficiaire de celle-ci.

La performance ne dépend pas seulement de capacités adéquates et de troupes entraînées; elle dépend aussi de la manière dont les missions des Nations Unies fonctionnent et utilisent ces capacités au-delà des relations de commandement et de contrôle nécessaires à la composante militaire. Il s'agit de la manière dont toutes les capacités, toutes les composantes sont déployées et du fonctionnement dit « intégré » des missions. Une question aux deux commandants de force : comment voient-ils l'intégration de leurs missions respectives?

Finalement, la performance des missions passe aussi par l'équilibre des genres en leur sein. Nous étions heureux d'entendre aujourd'hui la générale Cheryl Pearce, et félicitons le Secrétariat pour l'exercice en cours au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), faisant de cette mission un modèle en termes d'équilibre des genres dans des postes de direction. Ainsi j'aimerais savoir comment la générale Pearce expérimente cette particularité de l'UNFICYP.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, le général de corps d'armée Ngondi et la générale de division Pearce de leurs exposés. Nous nous félicitons de leur présence parmi nous à la présente séance et du dialogue en cours. Nous exprimons notre profonde gratitude aux commandants de force pour les efforts qu'ils déploient au service de la paix, et nous rendons hommage à leurs collègues qui ont sacrifié leur vie pour la paix.

Nous ne faisons peut-être pas partie des pays qui fournissent régulièrement des contingents, mais le Koweït a accueilli une mission de maintien de la paix des Nations Unies pendant plus de 10 ans, et nous sommes pleinement conscients de l'importance de ces opérations. Je fais bien sûr référence à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), qui a été un exemple de réussite de ces missions.

Je tiens à remercier les États Membres d'avoir accepté que cette réunion se déroule sous la forme d'un dialogue interactif. Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je me concentrerai sur trois points fondamentaux : premièrement, les meilleures pratiques; deuxièmement, les initiatives visant à renforcer la coopération; et, troisièmement, ce qui est nécessaire pour renforcer la coopération.

Plus de 70 années se sont écoulées depuis le lancement de la première opération de maintien de la paix. Nous disposons aujourd'hui d'un grand nombre de pratiques optimales, au premier rang desquelles figurent les trois principes du maintien de la paix, notamment la primauté des solutions politiques et l'appropriation nationale.

Le premier principe du maintien de la paix est le consentement et l'approbation des parties concernées. Une communication continue entre la mission et le pays hôte contribue à l'exécution du mandat de la mission et à désamorcer tout différend avant qu'il n'éclate. En outre, la conception de missions fondées sur la primauté des solutions politiques contribue à promouvoir l'appropriation nationale grâce à des institutions nationales solides que les pays hôtes peuvent utiliser pour s'acquitter de la responsabilité principale de la protection qui leur incombe. Nous avons constaté le succès de cette approche en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Haïti.

En ce qui concerne les initiatives visant à renforcer la coopération, nous avons entendu les intervenants donner quelques exemples de coopération. Nous rappelons notre propre expérience nationale d'accueil de la MONUIK pendant plus de 12 ans, période au cours de laquelle nous avons partagé le fardeau. Nous aimerions souligner certaines initiatives louables qui méritent d'être suivies.

Nous remercions la Côte d'Ivoire de l'intérêt qu'elle porte au sujet qui nous occupe, comme en témoigne la tenue d'une réunion du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix avant la présente séance. Nous nous félicitons également de la feuille de route du Caire, qui a fait progresser le concept de coopération trilatérale et l'a transformé en consultations quadripartites en y ajoutant les vues du pays hôte.

La coordination préalable avec les pays hôtes et leur participation à l'élaboration des résolutions visant à créer ou à modifier une mission ne sont pas une exigence périodique mais une nécessité, car ces pays contribuent

au succès du maintien de la paix. En outre, les soldats de la paix doivent recevoir la formation nécessaire, notamment en matière de discipline et de langues. Cette responsabilité n'est pas assumée uniquement par une mission, mais aussi par les pays hôtes, qui doivent respecter en permanence les accords, depuis la création d'une mission jusqu'à son départ. Nous remercions la République du Soudan et la République de Chypre pour leur coopération avec les deux missions.

De nombreuses questions ont été adressées aux intervenants. C'est pourquoi, avant de conclure, je ne poserai qu'une question générale. Le Conseil de sécurité conçoit les missions, tandis que ceux qui sont sur le terrain les exécutent. C'est l'occasion d'interroger les intervenants sur les conseils qu'ils pourraient donner, surtout lorsqu'il y a désaccord entre les parties pendant les périodes de transition. Quels conseils les intervenants pourraient donner au Conseil de sécurité sur les mesures à prendre en cas de désaccord entre les parties concernées et en période de transition?

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je voudrais maintenant donner la parole aux intervenants pour qu'ils puissent répondre aux questions posées et faire d'autres observations.

Je donne la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je ne veux certainement pas transformer ce débat en une discussion entre le Conseil de sécurité et moi-même. La plupart des questions s'adressaient à mes collègues les commandants de force, et ils répondront à ces questions.

Premièrement, une question m'a été directement posée concernant le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Je pense qu'il y a deux niveaux de financement différents. D'une part, il est très important de veiller à ce que les opérations des Nations Unies en Afrique disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat. Je pense, pour être très concis sur cette question, qu'il y a trois points à mentionner.

Le premier est que nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour garantir l'efficacité et utiliser au mieux les ressources qui nous sont données. Un certain nombre d'efforts ont été faits à cet effet, et nous estimons qu'il est de notre devoir de continuer.

Deuxièmement, nous avons besoin de ressources nécessaires pour continuer à nous acquitter de nos

mandats dans des environnements que tout le monde autour de cette table reconnaît, à mon avis, comme étant très complexes et difficiles.

Troisièmement, il se peut que, dans certains cas, nos opérations de paix soient confrontées à des situations imprévues qui peuvent avoir des incidences financières. Je voudrais simplement en mentionner un, qui est le défi que pose l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la lutte contre l'Ebola, qui fait largement appel aux ressources de la MONUSCO en termes de soutien logistique, à l'utilisation de nos forces de sécurité, de police et militaires pour soutenir nos collègues qui luttent contre l'épidémie, et à plusieurs autres ressources consacrées à ce soutien par la MONUSCO, dont certains collègues, surtout depuis la décision prise à Butembo de renforcer l'action contre l'Ebola. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres d'une situation inattendue qui a une incidence sur les ressources financières requises par les opérations de maintien de la paix.

La deuxième partie de la question concernait le financement des opérations en Afrique, et le Conseil est sans doute conscient de la position que le Secrétaire général exprime régulièrement en faveur de l'octroi à ces opérations de ressources financières prévisibles et à long terme, ce qui, à notre avis, est une condition importante pour leur succès. Je tiens à réitérer cette position ici.

En ce qui concerne les questions relatives aux relations avec le gouvernement du pays hôte, je tiens à dire que ce principe fondamental du maintien de la paix demeure tout à fait valable et qu'il nous incombe de rechercher les meilleures interaction et coopération possibles avec le gouvernement hôte. Parfois, c'est difficile. Nos commandants de force et nos chefs de mission déploient des efforts importants pour régler les problèmes liés aux autorisations ou à la liberté de circulation, mais, dans certains cas, nous devons les faire remonter aux échelons supérieurs. Mes collègues et moi-même l'avons fait à l'occasion lorsque certaines de ces questions devaient être abordées avec les représentants des gouvernements hôtes et, dans certains cas, nous avons besoin de l'appui du Conseil pour que les difficultés que nous rencontrons puissent être résolues. Je tiens à souligner que l'une des principales priorités de nos missions est d'assurer une coopération et une interaction aussi harmonieuses que possible avec les gouvernements hôtes.

La question de la performance a également été évoquée. À cet égard, je voudrais faire des observations sur les efforts déployés actuellement pour améliorer la performance. Il s'agit d'une entreprise multiforme qui comprend la mise en place de divers mécanismes d'évaluation de la performance, y compris les systèmes de performance des unités militaires et policières, ainsi que l'enquête systématique sur les cas où nous croyons ne pas avoir répondu aux attentes. Désormais, nous enquêtons systématiquement sur ces cas, et je pense que cela nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignements et d'apporter des améliorations utiles.

La question de la hiérarchisation des mandats a également été soulevée. Je pense que nous avons encore besoin que le Conseil se concentre sur les priorités essentielles de nos mandats, mais ces priorités évoluent, et des situations dans lesquelles, au moins dans certains cas, nous aurions pu considérer que la prorogation d'un mandat était une procédure de routine ne s'appliquent plus. Toutes les missions sont plus ou moins en situation de transition. J'ai deux observations à ajouter à cet égard, la première étant que la hiérarchisation des mandats relève également de notre responsabilité en tant qu'Organisation des Nations Unies, car nous faisons au Conseil des recommandations qui devraient faire l'objet de priorités adéquates. Deuxièmement, nos missions souhaitent que le Conseil décide de leur mandat afin que leurs ressources financières et humaines soient affectées à la mise en œuvre de ces priorités. C'est plus facile à dire qu'à faire, parce que cela exige de changer constamment les opérations et de voir leur structure évoluer de façon permanente.

Enfin et surtout, nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour accroître de façon générale le rôle des femmes et le nombre des postes qui leur sont confiés dans les opérations de maintien de la paix, y compris des postes de direction de nos unités militaires et de nos composantes civiles. La tendance est encourageante, mais nous sommes certainement déterminés à faire davantage.

Enfin, en ce qui concerne la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, nous sommes également déterminés à poursuivre la mise en œuvre de notre plan spécifique visant à améliorer cet aspect. Nous avons obtenu des résultats encourageants l'année dernière, avec une diminution du nombre de victimes d'actes d'hostilité, et depuis le début de l'année, une seule mission a signalé des décès dus à des actes d'hostilité. Nous sommes conscients qu'il faut faire davantage, notamment en

matière de formation, d'équipement, de performance et de soutien médical. Nous travaillons d'arrache-pied sur toutes ces questions.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lacroix des précisions qu'il a apportées.

Je donne maintenant la parole au général Ngondi pour qu'il réponde aux questions et aux observations.

Le général Ngondi (*parle en anglais*) : Je remercie les orateurs et les membres du Conseil pour leurs aimables paroles et leurs recommandations. Nous apprécions les encouragements que nous avons entendus aujourd'hui.

Il y a eu un grand nombre de questions. Je pense qu'il serait injuste pour les membres du Conseil qui ont pris le temps de les poser que je ne réponde pas à toutes les questions qui m'ont été posées, et je vais donc essayer de répondre à chacune d'entre elles.

Premièrement, en ce qui concerne la question posée par le représentant de la Pologne pour savoir si le mandat actuel nous permettra de travailler de manière pragmatique, la réponse est oui. Les quatre aspects que j'ai mentionnés comme étant les principaux axes du mandat sont très clairs et fonctionnent bien, à l'exception du pilier politique qui, en raison de la situation politique actuelle, est au point mort. Le reste se passe bien. Le problème des refus d'accès en termes de visite de l'ensemble de la zone, en particulier de la zone restreinte qui est sous le contrôle du mouvement armé, est le seul domaine qui constitue un obstacle à la pleine exécution du mandat. Je répondrais donc que le mandat actuel, tel qu'il est défini dans la résolution 2429 (2018), peut effectivement être mis en œuvre de manière pragmatique.

La situation à Khartoum a un certain impact sur les opérations au Darfour, mais pas autant que dans d'autres régions. En effet, quoi qu'il arrive à Khartoum, il y a au Darfour tant des partisans du Gouvernement que ceux de l'opposition. Cela a donc un effet, d'autant plus que le Gouvernement est militarisé et que l'État est dirigé par des gens en uniforme, ce qui crée un décalage avec la gestion de la population elle-même et qui, à notre avis, a un impact important dans la région.

En ce qui concerne la suspension du transfert des camps, il s'agit de nos propres camps dont nous nous retirons. Je crois que la situation va s'arranger. D'après ce que j'ai compris des déclarations du Conseil militaire de transition, les camps qui sont gérés par les Forces d'appui rapide seront donnés aux communautés à des fins

civiles et non conservés pour les Forces d'appui rapide. Je pense donc que la suspension n'est qu'une question de temps, le temps que ces questions soient réglées. Je pense que c'est attribuable à la réponse au décret qui a été publié, non seulement de la part de la mission elle-même, mais aussi de la communauté internationale, y compris ici au Siècle.

S'agissant de la question posée par le représentant du Royaume-Uni au sujet de l'impact des réformes et ce que nous constatons sur le terrain, je dirais que la décentralisation des ressources et de la prise de décisions est toujours bonne. Elle nous permet d'utiliser nos ressources et de prendre des décisions plus facilement.

Quant aux enseignements que nous pouvons tirer du pillage perpétré à Geneina, il s'agit d'un incident malheureux. Les enquêtes sont en cours, mais l'incident à Geneina était malheureux car les services organiques ont cessé leurs activités à Geneina dès le 1^{er} décembre 2018 et l'installation n'a donc aucun personnel pour travailler auprès des communautés. Les services organiques des composantes de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) travaillent avec les communautés. D'après l'expérience vécue lors des précédents transferts de bases d'opérations, les bénéficiaires étaient les personnels en tenue, donc j'ai tendance à penser qu'elles aimeraient aussi en profiter.

Enfin, comme je l'ai dit, du fait de la militarisation du Gouvernement, le commandement de l'État a été confié à des officiers en uniforme qui ne disposent peut-être pas des moyens de communication nécessaires pour expliquer à la population l'utilité de ces bases d'opérations lorsqu'elles sont laissées en l'état et transférées. Il s'agissait donc d'un incident malheureux, et la leçon que nous en avons tirée est que nous devons veiller à avoir les capacités nécessaires pour nous protéger au mieux, en fonction de ce que nous avons à notre disposition, et, ensuite, pour engager le dialogue. Nous ne devons pas nous désolidariser à nouveau de la communauté. Le personnel chargé des affaires civiles et de l'état de droit et toutes les autres composantes qui tendent la main aux communautés et les sensibilisent à l'utilité de notre présence sur place doivent engager le dialogue avec elles et avec le Gouvernement concernant leur responsabilité première, qui est d'assurer la paix et le maintien de l'ordre dans la zone – et c'est ce qu'ils font –, pour faire en sorte que de tels incidents ne se reproduisent plus.

S'agissant de la question des violations des droits de l'homme soulevée par le représentant du Pérou, c'est un défi majeur. Notre priorité est de renforcer les capacités en matière d'état de droit et de droits de l'homme, en particulier s'agissant de suivre les questions relatives aux droits de l'homme sur les territoires et, plus important encore, de sensibiliser la population et le Gouvernement aux capacités permettant d'assurer l'ordre public et le respect des droits de l'homme. Il est particulièrement important de comprendre que le Soudan est très vaste et qu'il est donc vital d'étendre l'autorité de l'État à toute la population, ainsi qu'aux institutions responsables de l'état de droit et du maintien de l'ordre et de la justice.

Enfin, en ce qui concerne le développement – même si, de prime abord, il n'entre pas dans le maintien de la paix –, la pauvreté au Darfour influe directement sur la survenance des violations, car ces dernières sont commises lorsque les populations luttent pour leur subsistance en l'absence d'une gouvernance valide dans tout le pays et qu'elles en sont réduites à se disputer les ressources, le tout étant aggravé par la prolifération des armes et le fait qu'elles tombent dans les mauvaises mains. Voilà ce qui rend la situation particulièrement difficile.

J'en viens à la question d'une passation pacifique du pouvoir, soulevée par le représentant de la Russie. Les modalités de cette transition sont complexes. C'est pourquoi les équipes chargées de la liaison avec l'État sont sur place. Nous pensons que la transition sera pacifique, et elle se déroule aussi bien que possible sur le terrain. En ce qui concerne notre sûreté, le rapport du général de corps d'armée dos Santos Cruz, intitulé *Improving security of United Nations peacekeepers* (Améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies) contient de fait des enseignements précieux. Je me dois, pour commencer, de dire que la situation au Soudan est quelque peu meilleure que dans d'autres régions, car le Gouvernement a toujours dominé la région et, contrairement à d'autres missions, nous ne subissons pas d'attaques délibérées contre la mission elle-même. Le Gouvernement contrôle pleinement la région et il est très difficile pour des éléments armés de se regrouper pour attaquer nos camps sans que le Gouvernement n'identifie leur signature. Le problème, c'est que les populations elles-mêmes voulaient se livraient au pillage. Nous avons expliqué comment nous remédions à ce problème, et nous avons déployé des contingents suffisants dans chaque base d'opérations pour être sûrs de pouvoir faire le nécessaire.

En ce qui concerne la question posée par le représentant des États-Unis, le Conseil militaire de transition a indiqué qu'il allait abroger son décret, bien que cela ne nous ait pas été officiellement communiqué. La question était de savoir ce qui allait se passer maintenant. Dès le départ, il a été convenu avec les autorités que les bases d'opérations seraient à usage civil. Parce que la MINUAD travaille avec les communautés et avec des institutions gouvernementales qui ne sont pas liées à la sécurité – à l'exception de la police –, nous avons une idée de qui pourrait reprendre ces bases d'opérations à usage civil. Cette question sera remise sur la table pour que nous puissions nous assurer que les bases d'opérations concernées profitent aux communautés qui les entourent et qu'elles seront utilisées par les communautés, notamment pour servir d'universités, d'établissements polytechniques, d'hôpitaux ou de tout autre chose que les communautés elles-mêmes auraient en tête. Nous étions censés rendre ces espaces au Gouvernement – puisque c'est lui qui les avait initialement fournis à la MINUAD –, mais l'arrangement veut qu'ils soient remis aux communautés, et non aux personnels en tenue. C'est pourquoi le décret doit être contesté, pour que nous puissions revenir à notre point de départ.

La représentante de la France a demandé ce que le Conseil de sécurité pouvait faire pour nous aider à améliorer la coopération sur place. Sur ce point, il importe de veiller à ce que les deux parties, la MINUAD et le Gouvernement et ses autorités, respectent le mandat et l'accord sur le statut des forces. C'est aussi simple que cela. Comme je l'ai dit, il y a deux ingrédients indispensables dans cette coopération : la confiance et la volonté politique. Nous en avons besoin pour garantir que notre travail pourra être accompli, et c'est là que nous avons besoin d'aide.

En ce qui concerne le comportement des soldats de la paix dans la région, nous parlons de la mission parfaite sur le plan de la discipline. Par exemple, nous n'avons eu vent d'aucune allégation d'exploitation ou atteinte sexuelle qui aurait été commise par notre personnel en tenue ces quatre dernières années, ce qui est excellent. C'est pourquoi je tiens à dire que le comportement des forces de maintien de la paix sur place est parfait.

J'en viens à la question posée par le représentant de la Côte d'Ivoire. Comme je l'ai dit dans mon exposé, en ce qui concerne la coopération avec les groupes armés dans la zone dont ils ont leur contrôle, c'est la seule zone dans laquelle la population ne bénéficie pas des services

de la MINUAD, parce qu'on nous y refuse l'accès. La zone où se trouvent les groupes armés est limitée et contenue. Il y a eu une exception au déni d'accès, en septembre de l'an dernier : après un glissement de terrain dans cette région, le Gouvernement nous a permis d'y accéder pour aider les victimes du glissement de terrain. Un argument serait donc que, puisque nous ne sommes les ennemis ni de l'Armée de libération du Soudan ni du Gouvernement, les soldats de la paix de la MINUAD devraient être autorisés à se rendre partout sans problème, parce que nous pouvons négocier et nous entretenir avec ceux que nous rencontrons.

Le représentant de la Chine a demandé ce que nous devions changer, s'il y avait des ajustements à apporter au mandat pour assurer notre succès. Jusqu'à présent, comme je l'ai dit, le seul problème a trait au pilier politique, qui n'est pas très clair en raison de la situation politique actuelle. Devrions-nous sortir avant qu'elle ne soit résolue? Nous devons trouver un arrangement pour aborder ce pilier politique et les négociations. D'après ce que je vois, dans la situation politique actuelle, la question du Darfour peut s'inscrire dans le Soudan pris dans son ensemble, et peut-être vaudrait-il mieux, selon moi, la considérer comme un tout plutôt que séparément, mais c'est à la population soudanaise de décider. En ce qui concerne notre mission à l'heure actuelle, c'est le seul domaine où nous ne décelons pas d'orientation claire. Mais nous laissons au Conseil de sécurité le soin de décider de la suite à donner concernant ce pilier à l'avenir.

Le représentant de l'Allemagne a évoqué un certain nombre de choses importantes, mais je commencerai par le transfert des bases d'opérations aux Forces d'appui rapide. C'est une question qui va devoir être réglée sans quoi il n'y aura pas de transfert. Les Forces d'appui rapide, c'est un peu Janus aux deux visages. Dans certains endroits, la population elle-même estime qu'il est préférable qu'elles soient à proximité parce qu'elles permettent de maintenir la paix et la protègent des groupes armés dans certaines zones précises. Il y a donc des régions où les Forces d'appui rapide peuvent être utiles à la population et sont appréciées des communautés parce qu'elles les aident. C'est vrai en particulier des communautés agricoles, qui ne disposent pas de leurs propres armes, alors qu'il y a des nomades qui se déplacent et sont armés. Les agriculteurs n'ont pas de problème à ce que les Forces d'appui rapide soient présentes dans certaines régions, car cela signifie qu'il n'y aura pas d'éléments armés dans ces zones-là. Mais à l'inverse, étant donné le passif

des Forces d'appui rapide, certaines personnes ne sont pas très à l'aise avec elles.

De nouveaux affrontements sont-ils possibles? J'envisage cette question sous deux angles. Ce qui me préoccupe, c'est la menace militaire que représentent les affrontements entre le groupe armé ayant des ambitions politiques, autrement dit l'Armée de libération du Soudan, et le Gouvernement. De tels affrontements sont possibles, et il s'en produit de temps à autre. L'autre angle est le banditisme – le vol de bétail, les pillages et la criminalité qui se produisent un peu partout. Avec la réduction des effectifs, des affrontements peuvent se produire ou pas, et il en va de même pour le banditisme. Sans primauté du droit et gouvernance, ces crimes risquent de se poursuivre. Des affrontements pourraient aussi éclater entre l'Armée de libération du Soudan et le Gouvernement, mais ils seraient limités, à mon avis, à une zone bien définie du Jebel Marra.

En ce qui concerne les violations sexuelles et les violations des droits de l'homme en général, je pense qu'il est important d'avoir une capacité de surveillance des droits de l'homme dans la région.

Le représentant de la République dominicaine a parlé de la collaboration avec les jeunes et la population en général, ce qui est important, j'en conviens. Comme je l'ai dit plus haut, lorsque nous avons commencé à réduire les effectifs, la plupart des éléments dont le rôle était d'interagir avec la population, en particulier la société civile, entre autres, sont rentrés chez eux. Il est important d'être en contact avec la population, notamment les jeunes, et de promouvoir des mesures de renforcement des capacités pour améliorer ses moyens de subsistance. La division chargée de la gouvernance fait un important et excellent travail à cet égard. En ce qui concerne les militaires, ce dont nous avons besoin de la part de la communauté internationale, c'est que les contingents soient formés à diverses questions transversales, ce qui est important dans les domaines du genre et des droits de l'homme, par exemple, afin que lorsqu'ils vont dans des zones où les composantes civiles ne peuvent pas les suivre, ils puissent malgré tout faire la promotion des questions qui touchent la société civile, telles que les questions liées au genre et aux droits humains et toute autre question à même d'aider les communautés. C'est un sujet dont il faut discuter avec les États Membres afin de faire en sorte que leurs contingents soient bien formés sur ces questions avant même qu'ils ne soient déployés dans les zones de la mission.

Le représentant de l'Afrique du Sud a demandé si lorsque nous remettons les sites d'opérations cela créait un vide. Je me contenterai de redire que j'ai déjà abordé la question des sites.

En ce qui concerne la sécurité des soldats de la paix, le rapport Cruz a été important pour nous. Comme M. Lacroix l'a dit, il est important que le Département des opérations de paix dispose de ressources suffisantes pour être en mesure de bien fonctionner. Je tiens simplement à dire que s'il arrivait un moment où la MINUAD donnait l'impression de se substituer au Gouvernement, le temps serait alors venu pour nous de partir et de laisser le pays prendre la situation en main.

Le représentant de l'Indonésie a demandé quels étaient les défis que nous envisagions et ce dont nous avons besoin pour un retrait responsable. Je pense que le mandat a toujours été clair pour nous, les militaires. Nous écoutons ce qu'on nous dit et nous l'appliquons. Depuis le début, la réduction des effectifs s'est déroulée de manière responsable. Nous avons été clairs à ce sujet. Nous avons commencé dans les zones pacifiques et passons aujourd'hui à la zone problématique, bien qu'il n'y ait pas de problèmes à sa périphérie. C'est un problème qui nécessite une solution politique, et non militaire. Comme je l'ai dit dans mon exposé, le Mécanisme tripartite chargé de la coordination a invité tout le monde à la table, y compris les mouvements armés, mais un de ces mouvements refuse toujours de s'engager. Réunir les personnes autour de la table demande un effort politique, car tout doit être réglé par le dialogue et la voie à suivre doit faire l'objet d'un accord. C'est ce à quoi nous assistons. Mais en ce qui concerne la réduction des effectifs, je pense qu'elle s'est toujours faite de manière responsable, et la preuve en est que nous n'avons constaté aucune reprise des hostilités dans les zones où la mission a été réduite. Je suis certain que, même au moment des dernières phases, elle continuera de s'effectuer de manière responsable, relayée par les plus grands efforts diplomatiques afin de faire en sorte que la population s'entende sur la voie à suivre pour le pays.

Le représentant de la Guinée équatoriale a posé une question sur la force de maintien de la paix au sein des communautés, et je répète que nos soldats en uniforme n'ont pas de compétences dans des domaines tels que les affaires civiles. Leur préoccupation première est la sécurité physique. Toutefois en tant que mission, nous sommes intégrés et nous agissons de concert avec la composante civile et les experts dans d'autres

domaines. Nous travaillons ensemble pour interagir avec les communautés et avec le Gouvernement dans divers domaines. Cette collaboration doit se poursuivre afin de s'assurer que les communautés participent et soient bien informées de ce qu'elles doivent faire dans divers domaines pour leur propre survie et leur bien-être.

La représentante de la Belgique a demandé si un retrait était possible en l'absence de succès politique, faute d'un meilleur terme. Selon moi, le pilier politique est quelque peu bloqué et devrait être relancé. La situation actuelle est un peu problématique à cet égard, et il reste du travail à faire sur ce front. Sinon, toutes les composantes de la MINUAD sont bien intégrées. Nous abordons les problèmes de manière intégrée, et nous estimons que nous nous acquittons tous de notre tâche de façon coordonnée, tant au niveau de la direction de la mission qu'au niveau tactique. Cependant, je me dois de dire que depuis le début de la réduction des effectifs, certains éléments de la composante civile qui effectuaient des tâches très utiles ont été supprimés, et ils nous manquent vraiment, particulièrement le personnel chargé des affaires civiles, qui a des yeux et des oreilles sur le terrain au sein des communautés.

J'en viens enfin à la question de savoir ce que nous faisons lorsqu'il y a des divergences entre les parties, et je crois que, par-là, il faut entendre les parties au conflit. Je tiens à souligner l'aspect le plus important, à savoir le dialogue et les efforts diplomatiques, car c'est grâce aux efforts diplomatiques – lorsque les gens s'assoient ensemble et discutent de la voie à suivre – qu'on parvient à un règlement final. Le dialogue politique, le consensus et la solidarité sont essentiels. Ce sont les personnes qui causent les problèmes, et ce sont ces mêmes personnes qui peuvent les résoudre en s'asseyant ensemble, en discutant et en s'accordant sur la voie à suivre, et c'est ainsi que tout ira bien. Par conséquent, lorsque les parties ont des différends, elles devraient se chercher mutuellement, discuter de leurs différents points de vue et se réunir jusqu'à ce qu'elles parviennent à un accord.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la générale de division Pearce pour qu'elle réponde aux observations faites et aux questions posées.

La générale Pearce (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de leurs aimables paroles concernant nos efforts de maintien de la paix. Elles sont très appréciées. Je répondrai à toutes les questions telles que je les ai entendues et je demanderai aux membres de me corriger si je les ai mal saisies.

Certaines des questions et observations relèvent pleinement de mes fonctions de commandant de la force, mais il y en a quelques-unes qui sont davantage d'ordre politique. Comme la Représentante spéciale du Secrétaire général sera ici dans un mois, je vais me limiter à quelques observations et la laisserai réagir aux questions auxquelles je pense qu'elle est mieux à même de répondre.

S'agissant de la question posée par le représentant de la Pologne, à savoir si le mandat actuel fonctionne bien et quelle est notre approche, nous sommes en mesure, dans le cadre du mandat actuel, d'appuyer la mission et le résultat politique obtenu par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Nous sommes proactifs dans la zone tampon. Nous avons maintenant une petite force d'un peu plus de 800 personnes. Nous sommes pleinement déterminés, grâce à un solide programme de patrouille et de liaison, à mener à bien la mission visant à désamorcer les tensions dans la zone tampon.

Les obstacles auxquels nous sommes confrontés sont en fait de deux ordres. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration, il s'agit du manque de respect pour notre autorité mandatée dans la zone tampon et du fait qu'aucune des parties ne reconnaît ou n'accepte l'aide-mémoire de 2018. C'est un environnement très instable et difficile dans lequel nous pouvons communiquer et nous engager lorsque nous ne disposons pas d'un niveau de base à partir duquel nous pouvons fonctionner.

En réponse à la question sur la migration, nous avons à Chypre une approche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies en matière de migration. Au cours des six derniers mois, le nombre de demandeurs et de demandes d'asile à Chypre n'a cessé d'augmenter. Chypre reste en tête des membres de l'Union européenne en termes de candidats par habitant. Les nouveaux arrivants en provenance du nord de l'île sont pour la plupart des ressortissants syriens qui arrivent de la Turquie et du Liban, tandis que les personnes d'origine africaine sont de plus en plus nombreuses à traverser vers le sud en tant qu'étudiants ou demandeurs d'emploi.

Nous avons enregistré moins d'arrivées dans la zone tampon, car il y a une petite zone à l'ouest de l'île où il est possible d'entrer par bateau. Toutefois, les couloirs de contrebande à travers l'île sont de plus en plus utilisés. La zone tampon est poreuse et les forces sont insuffisantes pour pouvoir assumer la responsabilité de la migration irrégulière. Cela dit, nous travaillons en étroite collaboration avec les deux parties pour régler la question et identifier les possibilités d'aider ceux qui

traversent, ainsi que ceux qui devront retourner dans leur pays d'origine.

Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour ses questions. Pour ce qui est de l'impact sur le terrain et l'architecture de paix et de sécurité, j'ai accueilli très favorablement l'architecture dirigée, qui permet de synchroniser le travail que nous faisons actuellement à Chypre. Grâce aux mesures des résultats, au concept de mission que nous avons maintenant en place et au système complet d'évaluation de la performance que nous élaborons et mettons à l'essai cette année, nous pouvons surveiller la performance de nos troupes; veiller à ce que nos ressources soient utilisées de la meilleure façon possible; et assurer que la formation que nous dispensons soit alignée sur les résultats de l'initiative Action pour le maintien de la paix et, lorsqu'il y a des lacunes, nous permettez de nous concentrer sur celles-ci.

En termes de performance, nous nous engageons certainement à travers nos secteurs en plus de notre approche descendante. Nous avons des engagements de longue date à l'égard des pays fournisseurs de contingents et ces contacts au niveau national avec ces pays assurent un retour d'information rapide en matière de formation; une performance et une formation optimales du personnel dès son arrivée; et la possibilité, là où il y a des lacunes, d'offrir une formation spécifique à la mission et de combler ces lacunes.

Les mécanismes de mandat, dont la Représentante spéciale du Secrétaire général parlera plus en détail, ont certainement été un projet en cours en cours d'exécution. Le concept de mécanismes à Chypre n'a pas encore été défini et nous essayons donc de démarrer à froid. Certains travaillent à un rythme plus rapide que d'autres, et la Représentante spéciale du Secrétaire général a beaucoup travaillé avec les deux parties pour identifier les mécanismes qui nous permettront d'aller de l'avant. Elle fera ce rapport lorsqu'elle viendra ici le mois prochain, et je lui laisserai donc le soin d'en parler plus longuement.

S'agissant de la question du représentant du Pérou, je lui répondrai que nous avons travaillé sur les mécanismes de renforcement de la confiance aux niveaux politique, civil, militaire et de la police. Bon nombre de ces mesures concernent donc les composantes militaires et de police. Pour nous, il s'agit du déminage et des zones soupçonnées d'être dangereuses, où nous faisons certainement des progrès et où nous cherchons à terminer notre tâche au début de l'année prochaine.

En ce qui concerne le travail au niveau communautaire, nous pensons qu'une approche ascendante et un engagement bicommunautaire à travers l'île pour renforcer la confiance des communautés – les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs – nous aideront à identifier avec succès une voie à suivre. Il s'agit d'une approche globale de la mission et, en tant que militaires, nous travaillons en étroite collaboration avec la Section des affaires civiles, la police des Nations Unies et la composante politique pour régler ce problème à plusieurs niveaux.

En réponse au représentant de la Russie, comme je l'ai déjà mentionné et évoqué à propos du rapport rédigé par l'ancien commandant de la force des Nations Unies, le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé *Improving Security of United Nations Peacekeepers* (Améliorer la sécurité des Casques bleus), je dirai que nous prenons les résultats au sérieux. La formation et la sécurité sont certainement ma première priorité dans tout ce que nous faisons dans le cadre de la mission. Elles sont articulées dans notre concept de mission; nous avons nos plans d'effectifs, notre système complet d'évaluation de la performance et les recommandations d'Action pour le maintien de la paix, ainsi que mon propre concept des opérations et mes priorités pour la Force. Nous avons des évaluations continues et, comme je l'ai dit, un retour d'information rapide, que nous continuons d'examiner, d'analyser et de mettre en œuvre.

Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour ses questions. En ce qui concerne la liberté d'action dans l'île, nous avons, et nous avons beaucoup de chance d'avoir, une liberté d'action dans tout Chypre. Il y a quelques zones qui sont contestées sur la ligne de cessez-le-feu dans la partie nord où cette liberté d'action est parfois remise en question. Je travaille actuellement en étroite collaboration avec les commandants des forces adverses dans ces domaines difficiles afin de désamorcer la situation et d'aider la Représentante spéciale du Secrétaire général à obtenir les résultats politiques voulus. Je garde un œil sur ce que nous avons fait en tant qu'Organisation des Nations Unies au fil du temps et il y a certainement des approches cycliques que nous avons adoptées. Pour comprendre la position de la force adverse, il est vraiment important de s'aligner sur les résultats politiques.

Quant à la deuxième question du représentant des États-Unis concernant le consentement du pays hôte et sa vision de la zone tampon, les deux parties

ont des vues complètement différentes. Les Chypriotes grecs considèrent la zone tampon comme le territoire de la République de Chypre, bien que nous y ayons un mandat, et ils encouragent les civils chypriotes grecs à y mener des activités, alors que les forces turques la considèrent comme une zone qui devrait rester stérile jusqu'à ce que son statut soit déterminé dans le cadre du règlement et des ajustements territoriaux. Cela crée des tensions, pour ce qui est de leur propre compréhension de leur position sur la zone tampon. Sans accepter ou même lire et reconnaître l'aide-mémoire, c'est vraiment difficile. Nous n'avons pas de règles de conduite, ce qui crée certainement des tensions près de la ligne de cessez-le-feu dans la partie nord et à proximité de celle-ci, entre nous et les forces turques; les agriculteurs et les forces turques; et nous et les agriculteurs.

Je remercie la représentante de la France de ses questions. En ce qui concerne le retour d'informations, interne et externe, sur le plan stratégique et opérationnel, en tant que petite mission, nous avons la chance de pouvoir mener nos activités sur la base d'une approche vraiment intégrée, et les nuances politiques et ce que je fais en tant que force militaire ont des répercussions politiques. C'est probablement la première fois pour moi en tant que commandante que des incidents aussi insignifiants et, à mon avis, très tactiques sur le terrain, ont des implications politiques. J'ai été surprise, mais maintenant que je comprends mieux le contexte dans lequel je travaille, je peux comprendre ces tensions du point de vue tactique, qui semblent insignifiants sur le terrain, et ce que cela signifie pour les deux parties. Le Conseil a pu le constater dans certains rapports que nous avons présentés au cours des six derniers mois.

S'agissant de la deuxième question de la représentante de la France sur la liberté de mouvement au titre de l'accord sur le statut des forces, comme je l'ai indiqué, nous n'avons aucune inquiétude à ce sujet. Nous jouissons d'une liberté d'action à cet égard.

Vu que la protection des civils ne fait pas partie de notre mandat, je ne répondrai pas directement aux questions qui y sont relatives. Toutefois, en ce qui concerne le comportement des soldats de la paix, j'ai une tolérance zéro pour l'exploitation et les atteintes sexuelles et pour tout comportement inacceptable de la part de mes soldats de la paix. Je compte tenir chaque personne responsable de ses actes dans le cadre de la mission. Le risque pour la réputation, non seulement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) mais aussi de l'ONU dans

son ensemble, est parfois disproportionné par rapport à l'incident, mais cela est également inacceptable pour l'ONU lorsqu'ils servent sous son drapeau, et je sais que les pays fournisseurs de contingents fixent également la barre très haut dans ce domaine.

En ce qui concerne la question du représentant de la Côte d'Ivoire à propos de la réconciliation entre les communautés, nous travaillons en étroite collaboration avec de nombreuses organisations non gouvernementales qui travaillent avec les communautés, dans le cadre bicommunautaire. Nous avons une unité chargée des affaires civiles et, en général, nous nous employons collectivement à établir des contacts non seulement avec la zone tampon et les communautés qui habitent de part et d'autre de cette zone, mais aussi avec l'ensemble de l'île. Quelques problèmes commencent à apparaître le long de la zone tampon, mais il y a beaucoup d'autres zones à l'extérieur de cette zone où la vie suit son cours. Les habitants de ces zones ne s'occupent pas vraiment du problème chypriote ou n'en sont pas conscients, car en fait, il ne les touche pas personnellement.

Encore une fois, nous avons une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous venons tout juste de recevoir une équipe d'évaluation, et nous nous efforçons toujours d'améliorer la situation dans ce domaine.

Pour ce qui est de la question posée par le représentant de la Chine au sujet de l'amélioration de la performance, je suis engagée en faveur d'une amélioration permanente, que ce soit en ce qui concerne la Force, notre formation, notre sécurité ou nos efforts de coopération et de liaison. Nous ne cessons d'évaluer notre action. Comment pouvons-nous nous améliorer? Comment pouvons-nous mieux nous impliquer? L'un des problèmes liés au fait qu'il y a des pays fournisseurs de contingents qui contribuent à la Force depuis des décennies, c'est qu'on peut facilement tomber dans la complaisance. Par conséquent, il est essentiel pour nous de ne pas relâcher notre attention pour assurer une formation pertinente pour la mission. Je n'aborderai pas directement la question concernant les aspects du mandat pour lesquels il convient d'apporter des ajustements. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre se trouve dans une situation marquée par des tensions. Son mandat a été établi en 1964. Dans l'environnement actuel, les deux parties ont des opinions divergentes quant à ce qu'englobe la zone tampon. Nous sommes confrontés à des tensions s'agissant de maintenir la stabilité et le calme, ainsi

que des conditions normales, dans la zone tampon. Qu'est-ce que j'entends par conditions normales? Pour les Chypriotes grecs, cela signifie ouvrir cette zone à l'agriculture, ce qui a une incidence sur la sécurité. Nous constatons donc des tensions entre les différentes composantes du mandat, mais nous y travaillons.

Pour ce qui est de la question du dialogue avec les pays hôtes, nous sommes conscients que nous avons un accord sur le statut des forces avec la République de Chypre. En tant que commandante de la Force, je dois dialoguer avec les deux forces adverses et être impartiale. Je dois faire preuve d'impartialité. Je dois avoir des discussions anticipatives, honnêtes et directes, dans un esprit de respect, avec mes deux homologues pour pouvoir mettre en place des mesures et trouver des moyens de régler les problèmes qui se posent, en vue de désamorcer ces tensions.

S'agissant du représentant de l'Allemagne, qui a parlé du renforcement des positions, il y a des informations qui en ont fait état en 2018. Nous avons constaté des améliorations qui ont été apportées aux positions militaires à la ligne de cessez-le-feu au nord, notamment l'installation de matériel de télévision en circuit fermé et des activités de construction. Il y a eu beaucoup de violations dans cette zone, même si leur nombre a légèrement baissé en 2018. Ces positions sont toujours là et sont toujours gardées par des effectifs militaires. Toutefois, c'est surtout dans les zones contestées où nous constatons actuellement des violations, où il y a des divergences entre les Nations Unies et les forces turques s'agissant de l'emplacement de la ligne de cessez-le-feu. Ce sont ces zones contestées qui sont à l'origine d'un grand nombre des violations. Il y a aussi des agriculteurs qui cultivent à proximité des positions des forces turques, ce qui crée également des tensions, et provoque des mouvements des forces turques à partir du nord.

Pour ce qui est de ce que le Conseil de sécurité pourrait faire pour nous appuyer, nous en avons parlé à l'occasion de la dernière prorogation du mandat. L'approbation de l'aide-mémoire, la reconnaissance de notre autorité au titre du mandat et un appui constant à cette position, ainsi que la poursuite des démarches auprès des deux parties pour qu'elles reconnaissent cette position, seront un point de départ qui nous permettra de communiquer et de poursuivre nos efforts en vue de désamorcer les tensions.

En ce qui concerne la question posée par le représentant de la République dominicaine sur la

collaboration avec les communautés et le renforcement du mandat, nous avons un programme très solide avec les femmes et les jeunes. Comme je l'ai dit, nous adoptons une approche ascendante, bicommunautaire. Nous coopérons activement avec les membres de la communauté diplomatique à Chypre, et ils sont tous prêts à appuyer les femmes et les jeunes de Chypre et à leur donner les moyens de se faire entendre, tant dans le domaine de l'éducation que dans le domaine politique. Nous avons une conseillère pour les questions de genre, dont l'action est exclusivement axée sur ce domaine. Nous sommes parfois déçus par l'absence de résultats, mais nous continuerons d'intensifier nos efforts dans ce domaine.

S'agissant du personnel de maintien de la paix qui s'occupe des questions de genre, nous avons des conseillers en la matière. J'aimerais également dire que nous avons une équipe solide de femmes qui occupent des postes de direction au sein de la mission et que nous continuons de faire de ce domaine une priorité. Tout compte fait, il faut créer un environnement caractérisé par l'inclusion et la diversité, qui donne aux femmes le sentiment qu'elles peuvent s'épanouir et s'acquitter de leurs fonctions sur un pied d'égalité avec leurs homologues masculins. Elles feront ensuite passer le mot. Nous avons beaucoup de chance car la Slovaquie et l'Argentine, qui fournissent des contingents à la Force, n'envoient pas d'unités constituées mais plutôt des individus qui se portent volontaires. Nous avons donc la possibilité, au sein de la Force, de faire des efforts ciblés et des démarches pour essayer d'accroître le nombre de femmes au sein de la mission.

C'est une question d'être informé. De par mes propres expériences, je sais que le bouche à oreille et la compréhension de l'environnement de travail peuvent encourager des personnes à vouloir intégrer la mission. Des personnes voudront travailler au sein de l'UNFICYP si on crée l'environnement propice. De plus, nous disposons d'un plan d'action sur la parité entre les sexes qui nous permet de donner aux secteurs les moyens de s'exprimer. Ces efforts sont dirigés par nos Casques bleus féminins, qui informent le quartier général de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, et il nous incombe de mettre à disposition les ressources nécessaires pour créer un environnement propice.

J'ai abordé la question des incursions dans la zone tampon. Il s'agit en fait d'agriculteurs qui mènent leurs activités aux abords immédiats de la ligne de cessez-le-feu au nord. Cela continuera à être problématique,

parce que la question est liée aux subventions de l'Union européenne. Ils continueront de vouloir utiliser davantage de terres. Quelque 20 % de la zone tampon est utilisée avec autorisation. Les agriculteurs ont notre accord pour être là. En revanche, 80 % de la zone tampon est utilisée par des personnes non autorisées. Il y a aussi des Chypriotes turcs qui ne sont pas autorisés à y pratiquer l'agriculture, ce qui crée des tensions entre agriculteurs, qui peuvent dégénérer en violence. Nous nous focalisons sur ce problème en ciblant les zones de tension et essayons de désamorcer la situation en faisant appel à des moukhtars civils et à des maires et en faisant remonter la question par l'intermédiaire des affaires civiles jusqu'au Ministère des affaires étrangères. En ce qui concerne la question des affrontements entre forces opposées, ce n'est pas vraiment un problème que j'ai rencontré en tant que commandante de la Force.

S'agissant de la question du représentant de l'Afrique du Sud au sujet des communautés, nous continuons de mettre l'accent sur l'approche bicommunautaire et bizonale. Nous travaillons le long de la zone tampon, au sein des communautés, et essayons de trouver des moyens d'aller de l'avant. Il faut du temps pour réaliser ne serait-ce que quelques progrès au niveau de l'appropriation par les deux parties et les amener à œuvrer de concert sur la base d'une approche participative. Cela demeure l'une des priorités du Représentant spécial du Secrétaire général. En l'absence de dialogue politique, nous nous concentrons actuellement sur les initiatives menées par les communautés, qui seront importantes si nous voulons essayer de créer un environnement positif sur lequel nous pourrions faire fond à l'avenir.

La question concernant les femmes aux postes de commandement s'inscrit dans le droit fil des observations que j'ai déjà formulées. La difficulté consiste à créer, comme je l'ai dit, un environnement inclusif et diversifié dans lequel tant les hommes que les femmes peuvent s'épanouir et qui permet à chacun et à chacune de se faire entendre. Je l'ai d'ailleurs constaté moi-même au début de ma carrière en 1995 : c'était la première année où nous avions une formation intégrée. En d'autres termes, il s'agit d'un changement générationnel qui permet aux femmes d'accéder à certains postes de commandement. Ces possibilités doivent être développées. Ce ne sont pas des possibilités que l'on peut introduire de façon générale dans l'armée aux différents échelons. C'est quelque chose qu'il faut cultiver dès le départ. Si l'on établit le bon cadre, si l'on ouvre les métiers et offre des possibilités d'emploi aux femmes, si l'on met en place

des initiatives et des politiques qui permettent à celles qui choisissent d'avoir une famille de travailler à temps partiel ou de quitter le service et d'y revenir, alors, on peut créer de très bons leaders. Cinquante pour cent de la population peut être ciblée et, dans ce groupe, il y a de nombreuses personnes très talentueuses qui peuvent vraiment être des multiplicateurs de force en termes de capacités si l'on adopte la bonne approche.

Pour moi, ce n'est pas une question de femmes plaidant en faveur d'autres femmes. C'est vraiment une question de *HeForShe*, de solidarité en faveur de l'égalité des sexes. C'est l'approche axée sur la promotion du changement par les hommes qui doit être mise en exergue. Je sais que le conseiller militaire qui est assis derrière moi est un grand défenseur du changement dans ce domaine et qu'il met l'accent sur cette question. Je pense que de grandes possibilités s'offrent à l'ONU, surtout au sein de la force militaire, où nous pouvons continuer de nous concentrer sur cette question. Avec le temps et en nous fixant des objectifs, je crois que nous continuerons à progresser. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais cela se fera.

Nous le comprenons tous au niveau supérieur, mais il faut aussi le dire au niveau inférieur : ma priorité n'est pas de défavoriser nos jeunes hommes ou nos hommes au sein des unités. Les femmes ne veulent pas être traitées différemment pour l'essentiel. Elles veulent simplement rejoindre nos rangs et faire leur travail. Quoi que nous fassions à l'avenir, nous devons créer un environnement qui permette à chacun de s'épanouir et de grandir dans ce cadre.

En ce qui concerne la question posée par le représentant de l'Indonésie au sujet des méthodes concrètes dans le mandat des pays hôtes et de l'interprétation de ces méthodes, l'aide-mémoire et l'autorité mandatée sont essentiels pour nous. Sans cela, il nous sera difficile de progresser. Nous devons impérativement désamorcer et réduire les tensions. En ce moment – pour employer un terme très familier – nous jouons au jeu de la taupe (*whack-a-mole*). Nous nous attaquons à tous les problèmes. Nous sommes proactifs. Nous savons où se situent les problèmes et nous les ciblons. Ce sont les mêmes chaque année. Nous devons vraiment nous attaquer à la cause et non pas seulement traiter les symptômes de ce à quoi nous avons affaire. Que doit-on améliorer dans le mandat actuel? J'ai parlé des tensions qui existent par rapport aux conditions normales et à la sécurité dans la zone tampon.

En ce qui concerne la question du représentant de la Guinée équatoriale au sujet des défis les plus graves que nous rencontrons avec les deux communautés, au départ, nous avions un groupe de Chypriotes. Nous avions les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Au fil du temps, plus nous tardons à trouver une solution, plus les deux communautés divergent sur le plan culturel. Nous voyons maintenant des résidents permanents de Turquie s'établir dans le nord. Il y a toute une communauté dans le sud, qui ne se trouve pas le long de la zone tampon et qui n'a pas grand-chose à savoir avec ce qui s'y passe. Comme les membres du Conseil le savent, les systèmes scolaires des deux pays tiennent un discours différent. À mesure que le temps passe, les deux groupes divergent de plus en plus du point de vue culturel.

Ce qu'il faut, c'est essayer d'encourager ces communautés à vouloir s'unir pour créer une fédération bicommunautaire et bizonale. Pour ce faire, nous devons travailler d'arrache-pied pour rassembler les groupes, développer des initiatives et déterminer comment communiquer avec eux. Il est important à cet égard de créer des programmes de sensibilisation et de renforcer la confiance au sein des communautés, mais nous devons continuer à penser au-delà des groupes avec lesquels nous traitons actuellement, car ils sont déjà de la partie. Il s'agit de trouver de nouveaux groupes et de les encourager à coopérer avec l'ensemble de la communauté et de travailler ensemble.

La représentante de la Belgique a demandé comment le Conseil pourrait améliorer plus encore l'adéquation des ressources. Comme les membres du Conseil le savent, notre examen stratégique a eu lieu en 2017. Nous avons mis en œuvre toutes les recommandations qui en ont découlé. En tant que commandante de la Force, je dirais que j'ai le nombre minimum d'effectifs dont j'ai besoin pour mener à bien ma composante du mandat. La force de l'UNFICYP réside dans le nombre de soldats sur le terrain. Nous menons des patrouilles, nous sommes engagés au quotidien. Nous menons des activités de liaison et de communication. Nos forces sont poreuses et opèrent à la limite de leurs capacités. Toute réduction des ressources de la Force nécessiterait d'envisager une modification de son mandat ou de sa nature.

En ce qui concerne la performance des missions et l'acceptation par les communautés, en raison des activités ordinaires que nous menons au quotidien, telles que les patrouilles, nous sommes toujours au contact des communautés. Cette relation se construit

au fil du temps. En tant que mission établie de longue date, nous sommes activement impliqués avec les deux communautés et avons établi des relations très solides avec chacune d'entre elles.

S'agissant de l'intégration de la mission, nous sommes une petite mission dont les trois composantes travaillent en étroite collaboration. Il y a encore des défis à relever, mais nous avons souvent des approches solides. J'estime que le concept de la mission, qui repose sur le système complet d'évaluation de la performance, et la priorité accordée par les dirigeants actuels à la mise en œuvre d'une approche intégrée nous permettront de nous améliorer plus encore dans ce domaine.

Pour ce qui est de votre question, Monsieur le Président, au sujet de nos défis, nous rencontrons des difficultés dans l'exécution de notre mandat s'agissant de retour aux conditions normales, de la sécurité et de la stabilité dans la zone tampon. Nous devons également veiller à empêcher une reprise des combats. Le vide qui se crée lorsque nous ne sommes pas là pourrait conduire à un conflit entre agriculteurs, qui serait soutenu par les forces opposées, ou entre un agriculteur chypriote grec et l'une des forces turques, ce qui créerait également des tensions. Pour nous, cela signifie être dans la zone tampon et collaborer continuellement avec nos homologues par l'intermédiaire du plan d'engagement très solide que nous avons mis en œuvre.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une seconde déclaration.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier très brièvement les deux commandants d'avoir répondu aux questions, d'avoir donné autant de détails et d'être attachés à leurs tâches, comme en témoignent leurs réponses.

Je voudrais revenir brièvement sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). J'ai un peu peur que nous fonctionnions trop en pilotage automatique sur la question de la réduction des effectifs de la MINUAD. D'après ce que j'ai entendu dire au sujet des difficultés auxquelles le commandant de la Force est confronté, nous sommes conscients que lui et ses hommes sont en mesure de surmonter la plupart de ces difficultés, mais qu'elles sont encore présentes.

De mon point de vue, la plus importante d'entre elles n'a peut-être pas été suffisamment soulignée, à savoir que nous avons désormais un nouvel environnement à Khartoum. Le Conseil militaire de transition a désormais

pris le contrôle, et l'homme fort, le général Hamdan, est à la tête des Forces d'appui rapide. Ils ont décidé que les Forces d'appui rapide doivent prendre le contrôle des sites où la MINUAD est positionnée. Je pense que nous ne pouvons l'accepter. Nous appuyons pleinement ce que le commandant de la Force prévoit actuellement, à savoir la mise des bases d'opérations à la disposition des universités, des hôpitaux ou de la société civile. Mais les avoir comme avant-postes des Forces d'appui

rapide, qui ont été responsables de ce que l'on appelle aujourd'hui le « massacre de Khartoum » du 3 juin, est inacceptable. Nous ne pouvons accepter qu'à l'avenir, les bases d'opérations de la MINUAD soient des sites des Forces d'appui rapide, la nouvelle version des Janjaouid, qui ont été coresponsables du déclenchement du conflit au Darfour depuis le tout début.

La séance est levée à 12 h 35.